



Communauté
de communes
LACQ ■
ORTHEZ

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

EDITO

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2014 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux Maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité, détaille pôle par pôle – développement économique, aménagement et animation du territoire, environnement et ressources - les actions de notre collectivité pour l'année 2014, année de la fusion entre les communautés de communes de Lacq et du canton d'Orthez et de la commune de Bellocq.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, j'ai souhaité que ce document soit pour vous un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ainsi, dans les premières pages vous trouverez quelques chiffres clés, un peu d'histoire, l'organisation des services et un rappel de nos compétences multiples et variées.

Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, la situation comptable et budgétaire de notre collectivité.

Et lorsque vous en arriverez à ce niveau de lecture, vous comprendrez très vite qu'il y a urgence à agir. Urgence à faire des choix, urgence à remettre en question, peut-être, certaines compétences ou à minima le niveau de nos actions au sein de ces compétences ; urgence à les mettre en perspective en fonction des besoins, des attentes mais aussi des multiples ressources que compte notre communauté de communes ; urgence enfin à se projeter dans l'avenir.

C'est l'objectif du projet de territoire sur lequel nous travaillons déjà. Le but ultime étant l'élaboration d'un plan d'actions qui répondra à la stratégie que nous aurons défini pour une mise en application qui pourra commencer, j'espère, en 2016.

Nous ne renierons rien de nos valeurs, ni des priorités qui sont les nôtres et qui ont contribué à construire un territoire fort, reconnu et respecté bien au-delà de nos frontières. Nous recentrerons notre énergie et nos ambitions pour donner du sens à nos actions, en partenariat avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental et en bonne intelligence avec nos amis des collectivités voisines.

Avancer avec ces contraintes financières est le nouveau défi que nous aurons à relever. Je suis certain que vous y êtes prêts.

Moi, je reste à votre écoute, disponible et attentif à vos remarques constructives, prêt à mettre en œuvre ce grand projet pour peu qu'il s'inscrive dans le souci du bien commun et compatible avec nos ressources financières, pour faire prospérer ce territoire.
Au travail !

Je vous souhaite une agréable lecture.



Jacques CASSIAU-HAURIE
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

SOMMAIRE

1 - Présentation CCLO

1. Les chiffres clés.....	1
2. Le fonctionnement de la CCLO	1
3. Le processus de décision	1
4. Les élus.....	2
5. Un peu d'histoire	4
6. Les compétences de la CCLO.....	4
7. Les services de la CCLO.....	6
8. La CCLO et le pays de Lacq Orthez Béarn-des-gaves.....	7
9. Le budget de la CCLO.....	7

2 - Pôle Développement économique

1. L'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprises	11
2. La politique foncière.....	17
3. L'agriculture.....	19
4. Le commerce et l'artisanat.....	20
5. La contribution à la dynamique locale.....	20
6. Le tourisme	23

3 - Pôle Aménagement du territoire

1. Les principaux investissements	27
2. Bâtiments.....	31
3. Urbanisme	32
4. L'aménagement numérique.....	33

4 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	35
2. La gestion des déchets	37
3. Les risques technologiques et naturels	41

5 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement	46
2. L'habitat.....	49
3. Les transports	50
4. La culture	51
5. Les politiques contractuelles	57

6 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	60
2. La communication	64
3. L'informatique.....	66
4. Le personnel	68
5. La vie associative	69
6. Le système d'information géographique (SIG)	70

1 - PRESENTATION DE LA CCLO

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a été créé en 2014 par la **fusion des communautés de communes de Lacq et d'Orthez et la commune de Bellocq**.

*Un **établissement public de coopération intercommunale** (EPCI) est une structure administrative française regroupant des communes ayant choisi de développer **plusieurs compétences en commun**. Les EPCI exercent des **compétences qui leur sont déléguées par leurs communes membres**.*

1. LES CHIFFRES CLES

- 61 communes,
- 55 000 habitants,
- 750 km² de superficie,
- 1 400 kilomètres de voies communales,
- 669 kilomètres de chemins ruraux,
- 109 délégués en 2014 (96 délégués désormais suite à l'élection partielle au conseil municipal de la commune de Sarpourenx en 2015),
- 22 membres au Bureau CCLO,
- 343 agents équivalents temps plein.

2. LE FONCTIONNEMENT DE LA CCLO

Le conseil communautaire : une représentation équitable du territoire

Le conseil de la communauté de communes est constitué de 96 conseillers.

Le nombre de délégués par commune dépend du nombre d'habitants de celle-ci. Toutefois, chaque commune bénéficie au moins d'un siège quelle que soit sa taille.

Jacques CASSIAU-HAURIE, le président du conseil communautaire a été élu par l'assemblée des conseillers à bulletins secrets.

3. LE PROCESSUS DE DECISION

Qui propose ?

*Les **commissions** : composées des conseillers-élus des communes, il s'agit d'organismes consultatifs. Chaque commission se réunit une fois par mois. Chaque maire des 61 communes a la possibilité d'assister à toutes les commissions.*

*Le **bureau** est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 6 délégués communautaires élus à bulletins secrets par l'assemblée de conseillers. Le nombre de vice-présidents est fixé par décision du conseil communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du conseil ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.*

Qui décide ?

Les 96 conseillers par leur vote en conseil communautaire.

4. LES ELUS

a) 96 élus de la CCLO

Bénédicte ALCETEGARAY	Balansun	Fabien LARRIVIERE	Orthez
Philippe ARRIAU	Vielleségure	Francis LARROQUE	Loubieng
Gilbert AURRIAC	Mourenx	Albert LASSERRE-BISCONTE	Lucq-de-Béarn
Michel BARBÉ	Cuqueron	Patrice LAURENT	Mourenx
Alice BENAVENTE	Artix	Michel LAURIO	Besingrand
Anthony BERBEL	Mourenx	Frédéric LAVIELLE	Artix
Jean-Marie BERGERET-TERCQ	Artix	Marie-Thérèse LAVIELLE	Ramous
Alain BOUCHERAREILH	Sault-de-Navailles	Francis LAYUS	Viellenave-d'Arthez
Daniel BOULIN	Laà-Mondrans	Jean-Simon LEBLANC	Labastide-Monréjeau
Madeleine BROLÈSE	Arthez-de-Béarn	Christian LÉCHIT	Urdès
Michel CAMDESSUS	Arance	Catherine LEYGUES	Orthez
Encarnacion CANTON	Mourenx	Jeanne LUGA	Mourenx
Corinne CARRIAT	Mourenx	Axelle MARCHET	Artix
Régis CASSAROUMÉ	Mesplède	Valérie MARQUEHOSSE	Orthez
Jacques CASSIAU-HAURIE	Biron	Hélène MARTEUILH	Montestrucq
André CASSOU	Argagnon	Jean-Luc MARTIN	Noguères
Jean-Pierre CAZALERE	Abos	Délia MATA-CIAMPOLI	Monein
Bernard CAZENAVE	Orthez	François MATEOS	Mourenx
Bruno CIOSSÉ	Mourenx	Bernard MÉLIANDE	Orthez
Louis COSTEDOAT	Hagétaubin	Maïthé MIRASSOU	Tarsacq
David CRABOS	Bellocq	Paul MONTAUT	Lacommande
Michel DARETTE	Castillon d'Arthez	Jean-Claude MORERE	Sauvelade
Yves DARRIGRAND	Orthez	Olivier MOUNOLOU	Mourenx
Pierrette DOMBLIDES	Orthez	Sylvie MOUSQUES-DIT-CABANOT	Mourenx
Jean-Pierre DUBREUIL	Lagor	Pierre MUCHADA -	Monein
Mathias DUCAMIN	Cardesse	Marie-Luce MUSEL	Orthez
Gérard DUCOS	Serres-Ste-Marie	Jean-Luc NOURY	Monein
Patrick GALOPIN	Doazon	Gérard PALOUMET	Lahourcade
Philippe GARCIA	Arthez-de-Béarn	Maryse PAYBOU	Casteide-Cami
Philippe GAUDET	Orthez	Alain PEDEGERT	Arnos
Nadia GRAMMONTIN	Castetner	Guy PÉMARTIN	Baigts-de-Béarn
Francis GRINET	Sallespisse	Patrick PEYRE-POUTOU	Orthez
David HABIB	Sarpourenx	Valérie PEYROUS	Monein
Emmanuel HANON	Orthez	Jean-Marie PINON	Casteide-Candau
Jean-Pierre HOURCLÉ	Orthez	Henri POUSTIS	Castétis
Raymond INCHASSENDAGUE ..	Salles-Mongiscard	Bernadette PRADA	Orthez
Michel JESER	Lacadée	Jean-Bernard PRAT	Boumourt
Jean LABASTE	Saint-Boès	Lucien PRAT	Artix
Michel LABOURDETTE	Puyoô	Véronique REMY	Monein
René LACABE	Pardies	Didier REY	Lacq-Audéjos
Jacqueline LACLAU-PECHINÉ	Orthez	Yves SALANAVE-PÉHÉ	Monein
Pierre LAFARGUE	Saint-Girons-en-Béarn	Patrick TASSERIE	Bonnut
Guy LAFFITTE	Abidos	Jean-Jacques TEIXEIRA	Labeyrie
Thierry LAFFITTE	Parbayse	Jean-Marc TERRASSE	Orthez
Hervé LAFITTE	Cescau	Dominique TOUYA	Labastide-Cézéracq
Claire-Lise LAFOURCADE	Orthez	Georges TROUILHET	Maslacq
Dominique LALANNE	Orthez	Bernard TURPAIN	Os-Marsillon
Aline LANGLES	Lanneplàà	Franck VIREBAYRE-GASTON	Saint-Médard

b) 15 vice-Présidents

1^{er} Vice-Président : Patrice LAURENT, Maire de Mourenx, délégué à l'animation économique et aux aides aux entreprises,

2^{ème} Vice-Président : Michel LABOURDETTE, Maire de Puyoo, délégué à la gestion des ressources humaines, recrutement et formation,

3^{ème} Vice-Président : Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Maire d'Artix, délégué au foncier et à l'urbanisme,

4^{ème} Vice-Président : Christian LECHIT, maire d'Urdès, délégué à l'administration générale, contentieux, assurances, commerce et artisanat,

5^{ème} Vice-Président : Philippe GARCIA, maire d'Arthez-de-Béarn, délégué à l'habitat et au Programme Local de l'Habitat,

6^{ème} Vice-Président : Yves SALANAVE-PÉHÉ, maire de Monein, délégué aux affaires financières et au budget,

7^{ème} Vice-Présidente : Nadia GRAMMONTIN maire de Castetner, déléguée à la petite enfance et à l'enseignement,

8^{ème} Vice-Président : Didier REY, maire de Lacq-Audejos, délégué à l'industrie,

9^{ème} Vice-Président : Alain BOUCHECAREILH, maire de Sault-de-Navailles, délégué à la collecte et au traitement des déchets, UIOM de Mourenx et CET d'Orthez,

10^{ème} Vice-Président : Michel CAMDESSUS, maire délégué d'Arance, délégué au numérique et aux systèmes d'information,

11^{ème} Vice-Présidente : Aline LANGLES, maire de Lanepלא, déléguée à l'environnement et aux économies d'énergie,

12^{ème} Vice-Président : Francis LAYUS, maire de Viellenave-d'Arthez, délégué à la voirie, aux espaces verts et à l'éclairage public,

13^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre DUBREUIL, maire de Lagor, délégué aux risques technologiques et naturels, à l'enseignement supérieur et au Pays,

14^{ème} Vice-Président : Gérard DUCOS, maire de Serres-Saintes-Marie, délégué aux travaux neufs, bâtiments et du tourisme,

15^{ème} Vice-Président : Henri POUSTIS, maire de Castetis délégué aux marchés publics et aux relations avec le SDIS.

c) 6 délégués communautaires

1er conseiller aux infrastructures : Michel LAURIO, maire de Bézingrand,

2ème conseiller à la culture et au patrimoine : Louis COSTEDOAT, maire d'Hagetaubin,

3ème conseiller à la vie associative et aux subventions aux associations : André CASSOU, maire d'Argagnon,

4ème conseillère communautaires à l'insertion économique : Maïté MIRASSOU, maire de Tarsacq,

5ème conseiller à l'agriculture et à la viticulture : Michel BARBE, maire de Cuqeron,

6ème conseiller aux transports : Jean-Luc MARTIN, maire de Noguères.

5. UN PEU D'HISTOIRE

Juillet 1974 : création du District de la Zone de Lacq : 16 communes et 19 000 habitants.

Février 1993 : mise en place d'une «marguerite» d'intercommunalités par la création autour du District de Lacq de 3 nouvelles communautés de communes : celles d'Arthez-de-Béarn, de Lagor et de Monein.

Juin 2000 : transformation du District de la Zone de Lacq en communauté de communes de Lacq (loi Chevènement du 12 juillet 1999).

Novembre 2003 : création du Syndicat Mixte du Pays de Lacq qui regroupe les 4 communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein.

1996 : date de la création de la communauté de communes du canton d'Orthez.

Janvier 2011 : fusion des 4 communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein : la communauté de communes de Lacq (CCL).

Janvier 2014 : fusion des communautés de communes de Lacq et du canton d'Orthez et de la commune de Bellocq : la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO).

6. LES COMPETENCES DE LA CCLO

a) Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace :
 - élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et des schémas de secteurs,
 - création, aménagement et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire,
 - actions de développement économique d'intérêt communautaire.

b) Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
 - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
 - soutien financier aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
 - aménagement et entretien des sentiers de randonnée.
- Politique du logement et du cadre de vie :
 - élaboration, approbation et suivi du programme local de l'habitat (PLH),
 - politique du logement social d'intérêt communautaire,
 - actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
 - participation au capital de sociétés d'économie mixte locales (SEML) et sociétés publiques locales (SPL) en lien avec les compétences de la communauté,
 - création et gestion d'aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels :
 - création, aménagement, entretien et gestion d'un centre culturel multimédia,
 - organisation de manifestations culturelles en lien avec cet équipement.
- Action sociale d'intérêt communautaire :
 - création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0 à 4 ans, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
 - le centre local d'information et de coordination (CLIC).

c) Compétences supplémentaires

- Instruction des autorisations d'occupation du sol et aide technique et financière à l'élaboration, au suivi et à la révision des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme.
- Transport à la demande.
- Aménagement numérique du territoire.
- Actions de promotion en faveur du tourisme et participation au fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal, au bénéfice des communes suivantes : Abidos, Abos, Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Bésingrand, Biron, Boumourt, Cardesse, Casteide-Cami, Casteide-Candau, Castetner, Castillon-d'Arthez, Cescou, Cuqueron, Doazon, Hagetaubin, Laà-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Labeyrie, Lacadée, Lacommande, Lacq-Audejos, Lagor, Lahourcade, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Saint-Médard, Sarpourenx, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Urdès, Viellenave d'Arthez, Vielleségure. Pour les autres communes de la communauté, cette compétence est exercée, au titre de la représentation substitution, par le syndicat mixte Béarn des Gaves.
- Création et gestion d'un crématorium.
- Équipement et animation d'un réseau de cyber bases.
- Mise en œuvre d'un schéma d'aménagement linguistique.
- Aide aux devoirs en faveur des écoliers et collégiens.
- Aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur.
- Participation financière au transport scolaire des écoliers, collégiens et lycéens en faveur des communes.
- Aide à l'accès des élèves des écoles primaires aux équipements sportifs et culturels,
- Soutien aux projets pédagogiques des écoliers, collégiens et lycéens.
- Création et gestion d'un pôle lecture.
- Aide technique aux dispositifs d'information, de planification et de prévention des risques technologiques et naturels à l'échelle communautaire (PPRT, PPRI, plans communaux de sauvegarde).

- Contingent incendie.
- Soutien aux manifestations sportives et culturelles.
- Soutien financier des clubs sportifs professionnels de basket.

7. LES SERVICES DE LA CCLO

Sous la direction générale de Laurent Soulier, les services de la CCLO sont composés de 5 pôles :

a) Pôle Ressources

- Responsable du pôle : Laurent Soulier

Les services du pôle ressources

- Communication – chef de service : Aurélie Bassaler
- Finances – chef de service : Caroline Le Poullouin
- Ressources humaines - chef de service : Sylvain Chartier
- Informatique – chef de service : Hélène Etchegoyen
- Service Information Géographique et Statistique – chef de service : Muriel Harguindeguy

b) Pôle Aménagement

- Responsable du pôle : Marc Rivière

Les services du pôle Aménagement

- Infrastructures et voirie– chef de service : Sébastien Salaverria
- Espaces verts – chef de service : Christophe Capiton
- Bâtiments – chef de service : Rémi Hérin
- Eclairage public – chef de service : Eric Camus
- Garage / Magasin – chef de service : Jean-Marc Gaston
- Urbanisme – chef de service : Maurice Fourier

c) Pôle Animation du territoire

- Responsable du pôle : Véronique Otazu-Toulet

Les services du pôle Animation du territoire

- Enfance / Enseignement – chef de service : Sylvie Andrés
- Transport à la demande – chef de service : Béatrice Rance
- Politiques contractuelles – chef de service : Oriana Cazalas
- Cyber-bases – chef de service : Hubert Dessinet
- Pôle lecture – chef de service : Marie-Dominique Charbonnier
- Habitat – chef de service : Murielle Balesta-Raffier

d) Pôle Environnement

- Responsable du pôle : Sylvie Brouat

Les services du pôle Environnement

- Déchets – chef de service : Véronique Lahoun
- Risques technologiques et naturels – chef de service : Céline Cordeboeuf
- Energie – chef de service : Fabienne Pit

e) Pôle Développement économique

- Responsable du pôle : Jacques Lérout

Les services du pôle développement économique

- Aides aux entreprises – chef de service : Marlène Hayet
- Commerce / Artisanat – chef de service : Stéphanie Petit
- Animation / Insertion économique – chef de service : René Valton
- Tourisme – chef de service : Stéphanie Lafont
- Foncier / Agriculture – chef de service : Carine Fouchard

8. LA CCLO ET LE PAYS DE LACQ ORTHEZ BEARN-DES-GAVES

Le Pays de Lacq Orthez Béarn-des-Gaves se compose des 4 communautés de communes suivantes : Lacq-Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn ainsi que d'une commune isolée : Laàs.

Ce territoire s'étend sur 114 communes avec une population d'environ 69 000 habitants.

Qu'est-ce qu'un Pays ?

Les enjeux d'un bassin de vie et/ou d'emploi dépassent le niveau communal ou intercommunal.

Le Pays est un instrument de cadrage, de réflexion et de coordination qui réunit les communautés de communes et communes à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi afin de réfléchir ensemble à l'avenir qu'elles souhaitent donner à leurs territoires et définir des projets de développements.

Parmi les actions récentes du Pays Lacq Orthez Béarn-de-Gaves :

- **l'annuaire des producteurs de pays,**
- le lancement des travaux concernant le **contrat local de santé** sur le périmètre des communautés de communes de Lacq-Orthez, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx. L'objectif est d'accorder les politiques de santé publique pour répondre au plus près des besoins des habitants. Identifier les carences pour les combler et améliorer tout ce qui relève de près ou de loin de la santé des citoyens. La CCLO réunit tous les acteurs de la santé pour élaborer un plan d'action.
- Sur la période 2015- 2020, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves va bénéficier de **1 290 339 €** dans le cadre de **l'appel à projet LEADER** qui mobilise des fonds européens.

9. LE BUDGET DE LA CCLO

La communauté de communes de Lacq-Orthez a des compétences et un patrimoine qui lui sont propres. Elle dispose donc d'un budget distinct de celui des communes membres.

Le budget 2014 s'élevait à 96 956 140 €, dont 20 M € consacrés à l'investissement.

Le budget 2015 s'élève à 90 643 000 €, dont 12 M € consacrés à des opérations nouvelles.

A partir de 2016, l'enveloppe consacrée à l'investissement passera à 6 ou 8 M €.

a) Comment la CCLO est-elle passée de plus de 20 M€ d'investissement à 6 ou 8 M€ à partir de 2016 ?

La réduction des marges de manœuvre en investissement de la CCLO s'explique par différents facteurs détaillés ci-après.

Par ailleurs, l'effet conjugué de l'évolution importante des charges de fonctionnement et de la stagnation des recettes atteint un pic à partir de 2016, avec une prospective budgétaire qui présente alors un autofinancement négatif.

Cette réduction se produit dans un contexte national sans précédent et qui touche toutes les collectivités.

Enfin, la suppression de la taxe professionnelle, en 2009, a particulièrement impacté la collectivité, car la dynamique de cet impôt générait des rôles supplémentaires à hauteur de 500 K€ à plusieurs millions d'euros par an.

Evolution globale de la section de fonctionnement de 2014 à la projection 2016 :

Recettes	Dépenses
2014 : 54 504 795	46 409 874
2015 : 52 959 413	47 554 830
2016 : 51 146 675	48 111 120

Sur la période -3,3 M€ de recettes et +1,7 M€ de dépenses.

- **Baisse de l'autofinancement**

Il passe de +5 M€ en 2014 à -464 K€ en 2016.

L'autofinancement 2014 est calculé avec l'excédent reporté de fonctionnement, très important en 2013 (2,7 M€) ce qui a augmenté considérablement l'autofinancement.

En 2015, avec peu d'excédent en 2014 (36 K€), l'autofinancement est de 1,8 M€ alors que la collectivité a bénéficié d'une recette exceptionnelle (1,1 M€) qu'elle ne retrouvera pas en 2016.

- **Réductions des dotations de l'Etat**

Pour réduire le déficit des finances nationales, l'Etat demande un effort aux collectivités. De 2015 à 2017 : 11 milliards d'euros.

Impact pour la CCLO : -1,1 M€ de 2014 à 2015, même projection de baisse en 2016 et 2017.

- **Baisse des recettes d'investissement de 2014 à 2016**

- 29,43 M€ en 2014,
- 14,3 M€ en 2015,
- 8,4 M€ en 2016 (prospective).

Cette baisse est le résultat :

- des inscriptions d'emprunt à la baisse afin de limiter l'endettement : 13 M€ en 2014, 4 M€ en 2015 (opérations nouvelles), 2 M€ en 2016,
- de la baisse des autres recettes (6,5 M€ en 2014, 2 M€ en 2016) : en 2014, les recettes perçues pour le centre culturel sont très importantes,
- de la baisse de l'autofinancement.

- **Evolution de la masse salariale**

Cette évolution est aussi due à l'harmonisation des rémunérations des agents : suite aux deux fusions successives, l'ensemble des agents (ceux provenant des communes comme des anciennes communautés) a bénéficié du régime indemnitaire existant à l'ex CCLO, qui était plus avantageux.

La participation aux mutuelles, mise en œuvre à l'ex CCL, a aussi été étendue à tous les agents souhaitant en bénéficier.

- **Evolution de l'encours de la dette de la CCLO**

L'encours de la dette de l'ex CCCO s'élevait à 16,3 M€ (8 M€ sur le budget principal, 5,9 M€ sur le budget annexe économie et 2,3 M€ sur le budget annexe déchets).

Les emprunts contractés en 2014-2015 par la CCLO :

- 8 M€ en 2014 (financement du centre culturel),
- 8 M€ en 2015 (4 M€ pour financer les reports de 2014 et 4 M€ pour financer les dépenses nouvelles).

- **Les transferts de charges**

Suite aux deux fusions de 2011 et 2014, certaines charges transférées n'ont pas été comptabilisées dans les attributions de compensation au titre des fusions :

- annuités d'emprunt pour l'éclairage public (53 K€/an, fusion 2011)
- dépenses de fonctionnement au titre des espaces verts (seules les dépenses de personnel ont été déduites des AC : 61 K€/an, fusion 2011)
- accès des élèves primaires aux équipements sportifs (30 K€, fusion 2014)

Par ailleurs, des compétences ont été étendues à l'ensemble du nouveau territoire, sans donner lieu à transfert de charges car elles n'étaient pas exercées par les communes : l'aide aux devoirs, aides aux économies d'énergie, transport à la demande, aides aux étudiants, etc. Le coût de cette extension, sans recette correspondante, est important.

b) Comment retrouver des marges de manœuvres

- **L'élaboration d'un projet de territoire**

Un projet de territoire définit les choix d'une collectivité pour les années futures.

Son processus d'élaboration permet aux élus de se projeter dans l'avenir pour faire émerger une vision en matière de développement économique, de services à la population, d'aménagement du territoire, etc. De là, il peut mettre en œuvre les politiques publiques dans le cadre de ces priorités.

Quel avenir pour mon territoire ?

Le projet de territoire résulte d'une réflexion globale - économie, service à la population, cadre de vie, environnement, etc. - basée sur un diagnostic.

Ce document doit permettre d'établir une photographie du territoire, de montrer son évolution et d'identifier ses forces, ses faiblesses et ses atouts au regard des enjeux nationaux.

Un projet de territoire se construit « avec » : avec ses multiples ressources, avec ses habitants via un questionnaire qui les interrogera sur leur ressenti, leur propre vision de leur espace de vie, sur leurs attentes et leurs besoins.

- **Le projet de territoire « donne du sens » aux actions de la collectivité et renforce son identité.**

Les contraintes budgétaires auxquelles la CCLO va devoir faire face ces prochaines années imposent cette réflexion. Elle va lui permettre de renforcer ses priorités et d'être plus efficace dans l'action.

Les étapes pour l'élaboration d'un projet de territoire :

- le diagnostic du territoire,
- le recensement des enjeux,
- les orientations,
- la définition d'une stratégie,
- l'élaboration d'un plan d'actions pour décliner cette stratégie jusqu'à la fin de la mandature.

Les services sont à l'œuvre. Une fois les données factuelles recueillies et leur analyse effectuée, le diagnostic sera remis aux élus. Ce document leur permettra de définir les orientations puis le plan d'actions afin que le projet de territoire soit validé à l'été 2016 pour une mise en œuvre immédiatement.

▪ **La recherche d'une optimisation des recettes**

- une mission a été confiée au cabinet Ecofinance pour examiner l'opportunité ou non d'instaurer une cotisation minimale en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE),
- une seconde mission, portant sur la fiscalité des déchets, a été confiée au cabinet MS Conseil. Les résultats seront disponibles avant la fin de l'année.

▪ **La recherche d'une diminution des dépenses de fonctionnement,**

Cette piste découlera du projet de territoire.

**Vous retrouverez toutes ces informations
sur les sites internet et extranet de la CCLO
www.cc-lacgorthez.fr**

2 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2014 consacré au développement économique a été largement réalisé. Au travers des six chapitres suivants, sont développées les actions menées et les réalisations :

- L'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprise
- La politique foncière
- L'agriculture
- Le commerce et l'artisanat
- La contribution à la dynamique locale
- Le tourisme

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INDUSTRIELS ET LES REALISATIONS D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

1.1. Aides à l'investissement industriel

a) TORAY CARBON FIBERS EUROPE

Par délibération en date du 8 octobre 2012, a été votée une subvention pour l'investissement liée à la production de PAN. Dans le cadre de l'autorisation de programme 2012-2014, 1 822 500 € ont été versés en 2014. 280 000 € seront versés en 2015 pour le centre technique.

b) FINORGA NOVASEP

Afin d'atteindre les objectifs de production prévus, un vaste programme d'investissements d'environ 28,5 M€ a été prévu sur la période 2012-2014. Il se décompose en :

- la construction d'un nouveau bâtiment de production de 1 350 m², sur le site de FINORGA à Mourenx, destiné à accueillir la nouvelle ligne de purification,
- la construction des annexes à ce nouveau bâtiment (et notamment des aires de stockage et de dépotage, et un bâtiment abritant un groupe froid et disposant d'une aire de rétention pour le stockage d'eau glacée),
- la construction d'un nouveau magasin de stockage de liquides (matières premières et produits finis),
- l'extension du magasin existant LD1 pour le stockage des fûts vides et déchets,
- l'acquisition de moyens de purification par chromatographie.

Compte-tenu du caractère structurant de cet investissement en faveur d'une filière porteuse de nombreux développements, de son impact en matière de création d'emplois, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de soutenir la partie équipements du projet LEFFE en accordant à FINORGA une subvention maximale de 1 300 000 € représentant 8,61 % de l'assiette éligible, soit une enveloppe de 15 100 000 €. Cette subvention a été instruite lors de la décision modificative n° 3 au budget 2012. 910 000 € ont été versés en 2013 et l'opération a été soldée en 2014.

c) SOBEGI – Projet Lacq Cluster Chimie 2030 (LCC30)

Le projet LCC30 capitalise toutes les caractéristiques qui ancrent, dans le bassin de Lacq, une stratégie industrielle globale volontariste, dynamique, à moyen et long terme. Ce projet est structurant et positionne SOBEGI au cœur d'un dispositif industriel global, offrant des opportunités de développement important (seule plateforme européenne de cette envergure en thiochimie).

Ce projet a le grand mérite de redéployer des activités industrielles similaires à celles qui vont s'arrêter du fait de la fin de l'exploitation commerciale du gisement gazier. LCC30 ancre la culture industrielle et les savoir-faire historiques spécifiques et uniques du territoire : des contrats commerciaux fermes ont été signés avec le groupe ARKEMA pour une durée de 30 ans et le groupe TOTAL s'est engagé à fournir le gaz brut pendant 30 ans. L'amortissement sur 20 ans et le coût marginal du gaz de champ offrira à terme un avantage compétitif pour l'économie des industriels partenaires de la plateforme SOBEGI, notamment par rapport aux évolutions du coût de l'énergie à moyen et long terme.

Afin d'assurer la pérennisation des entreprises sur le bassin de Lacq et de poursuivre l'implantation de PME et ETI dans des secteurs innovants (ex. : nouvelle unité de fabrication de précurseur de fibres de carbone TORAY, nouvelle unité de spécialités pharmaceutiques NOVASEP, etc.), il est indispensable que SOBEGI mette en place une unité technique pour la production d'énergie et de matières premières destinées à la thiochimie appelée « unité de traitement du gaz (UTG) ».

Au regard des enjeux forts liés à l'emploi et du caractère structurant de cet investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité en soutenir financièrement l'opération.

Par délibération en date du 9 décembre 2013, la communauté de communes de Lacq-Orthez -alors communauté de communes de Lacq- s'est engagée à verser à la société SOBEGI, au titre de l'aide à l'investissement matériel, une subvention plafonnée à 900 000 €, représentant environ 4,62 % d'une assiette prévisionnelle de dépenses éligibles évaluée à 19 470 000 €.

Cette somme a été mandatée en 2014.

d) Fonds de développement industriel du bassin de Lacq : mise en place du dispositif

Dans le cadre de la réflexion sur les orientations du GIP Chemparc, la communauté de communes de Lacq-Orthez et le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ont mis en évidence la nécessité de doter le bassin de Lacq d'un outil d'attractivité spécifique. En effet, au-delà de la démarche de prospection exogène pure, il est apparu nécessaire de trouver un dispositif qui vienne compléter l'offre territoriale autour des axes suivants :

- différencier le bassin de Lacq par rapport aux autres territoires,
- attirer des entreprises susceptibles de s'installer sur Chemstart'up,
- générer un effet de levier sur d'autres partenaires afin d'accompagner des projets de développement (banques, capitaux risqués, etc.).

En outre, les caractéristiques souhaitées pour cet outil ont été définies selon les termes suivants :

- réactivité et opérationnalité de l'outil,
- simplicité de mise en œuvre et de gestion,
- proximité au territoire avec un centre de décision local,
- complémentarité à l'existant sans créer de structure supplémentaire.

Sur ces bases, les membres du groupe de travail ont élaboré une proposition d'intervention qui complète les dispositifs d'aides du Bureau de Développement Economique (BDE) Adour. Ce fonds sera alimenté à hauteur de 2 millions d'euros :

- 1 million par le Bureau de Développement Economique Adour,
- 333 333 € par la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- 333 333 € pour le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- 333 334 € pour des industriels du bassin de Lacq.

Ce fonds sera géré par le BDE Adour. Un comité local, composé des membres du Comité d'instruction Béarn, des représentants et/ou techniciens des collectivités locales membres du BDE Adour et/ou contributrices du dispositif (communauté des communes de Lacq-Orthez et conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à ce jour), des représentants des industriels contributeurs, instruira les dossiers. Selon les projets, des prêts à hauteur de 300 000 € maximum pourront être alloués.

Le conseil d'administration du BDE Adour, réuni le 19 juin 2014 à Mourenx, a approuvé la constitution de ce fonds.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé, par délibération du 6 octobre 2014, ce dispositif et le versement au BDE Adour d'une somme de 333 333 €.

1.2. Aides à la recherche et au développement

a) SAS ROLKEM

La SAS ROLKEM, dont le siège social est situé à Mourenx, produit des résines phénoliques pour diverses applications. Ces résines phénoliques sont synthétisées avec principalement du phénol et du formaldéhyde.

Le projet de l'entreprise consiste à substituer une partie importante des produits issus de la pétrochimie (résines phénoliques) par un produit d'origine naturelle à base de lignine. Le projet porte sur le développement de résines bio-sourcées, la phase de développement expérimental nécessite un budget de 133 740 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a validé un accompagnement financier sur la phase de développement expérimental. S'agissant d'un plan de développement triennal (démarrage prévu en octobre 2014 par l'embauche du doctorant), elle a décidé d'intervenir à hauteur de 39 000 € (29 %) sur une enveloppe éligible retenue de 133 740 €. La subvention serait répartie sur les exercices 2014, 2015, 2016 à raison de 13 000 € par an (délibération du 23/06/2014).

b) SARL SCYLL'AGRO

SCYLL'AGRO est une entreprise innovante dédiée à la mise au point, à la fabrication et à la commercialisation de produits biologiques de protection des cultures en agriculture. Le laboratoire et l'atelier de production sont installés à Orthez. SCYLL'AGRO dispose d'une bonne expérience dans le domaine et d'un équipement de formulation.

Depuis deux ans, elle a fait l'acquisition du matériel de synthèse chimique et analytique nécessaire à la production de nouvelles phéromones.

Le programme R&D entrepris par SCYLL'AGRO est né d'un besoin sur le terrain de moyens alternatifs à la lutte chimique contre les ravageurs.

A des fins de diversification, la société s'est lancée dans deux axes d'innovation : le premier concerne la mise au point de trois nouveaux diffuseurs de phéromones ; le second concerne la mise au point d'un nouveau dispositif de lutte contre les ravageurs en agriculture.

Pour mener à bien son développement, SCYLL'AGRO a souhaité développer son équipement matériel en se dotant d'une chromatographie phase gazeuse et d'un ensemble d'électro-antennographie. Elle a également lancé un programme de recherche développement sur lequel travaillent plusieurs docteurs.

L'investissement est estimé à 110 000 € au titre de la recherche développement et à 22 430 € HT au titre de l'acquisition de matériel, soit une enveloppe éligible retenue de

132 430 €. La communauté de communes de Lacq-Orthez a octroyé une subvention de 20 000 € représentant 15,10 % de l'assiette éligible retenue (délibération du 1/12/2014).

1.3. Aides à l'immobilier d'entreprise

a) SA AQUITAINE ISOL

La SA AQUITAINE ISOL est installée à Lacq. Elle a décidé d'intervenir sur son atelier de tôlerie. Cela nécessite une dépense de 79 088,80 € HT. Une partie étant réalisée par AQUITAINE ISOL, il est retenu une enveloppe éligible de 61 253,80 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a octroyé une subvention de 6 125 € représentant 10 % de l'assiette éligible retenue à hauteur de 61 253,80 € HT (délibération du 1/12/2014).

1.4. Aides à l'outil de production et à l'investissement immobilier

a) SAS ACMADIS

La société ACMADIS a son siège social à Tosse (40230) et a développé un établissement à Arthez-de-Béarn. Après un passage en pépinière d'entreprises, elle a souhaité s'installer durablement sur Arthez-de-Béarn. Ses investissements ont porté sur l'aménagement d'un local adapté pour 136 058,95 € HT et sur l'acquisition de matériel destiné au séchage de masques, au séchage de vêtements, à la désinfection, l'acquisition d'un banc de contrôle et d'outils pour les bouteilles d'air comprimé pour un montant de 68 228,24 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a octroyé à l'entreprise ACMADIS une subvention de 15 279 € représentant 7,78 % de l'assiette des dépenses éligibles retenues de 204 287 € HT (délibération du 22/05/2014).

b) SARL FOIES GRAS MONBLANC

L'activité de la SARL FOIES GRAS MONBLANC, à Sault-de-Navailles, porte sur la découpe et la transformation de canards gras traditionnels. Elle a également développé une activité de prestation de services.

Le projet de développement de l'entreprise porte sur l'aménagement de 200 m² supplémentaires en zone de fabrication, engendrant ainsi des besoins d'aménagements immobiliers (zone froid, etc.) et des besoins d'acquisition de matériel (autoclave, ligne de marquage automatique, etc.). L'enveloppe éligible retenue est de 109 694,51 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée à verser à la SARL FOIES GRAS MONBLANC une subvention de 12 000 € représentant 10,94 % de l'assiette des dépenses retenues (délibération du 06/10/2014).

1.5. Aide à l'acquisition de matériel / développement de l'outil de production

a) SARL MIROITERIE DU GAVE

La MIROITERIE DU GAVE exerce une activité dans la menuiserie à Baigts-de-Béarn.

Le projet de développement de l'entreprise portait sur l'acquisition d'un centre d'usinage à commande numérique, sur des aménagements immobiliers et sur l'acquisition d'un véhicule qui devait engendrer la mise en place d'une équipe de pose supplémentaire en embauchant deux personnes supplémentaires. Le montant total des investissements s'élevait à 107 030,77 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a retenu une enveloppe de dépenses éligibles à hauteur de 90 000 € HT pour le centre d'usinage. Elle a versé une subvention de 13 500 € représentant 15 % de l'assiette des dépenses éligibles (délibération du 22/05/2014).

b) SARL ASTRIA 64

La SARL ASTRIA 64 est basée à Castétis. Son activité se concentre sur trois domaines : la recherche variétale, la recherche phytosanitaire et la recherche sur les techniques d'application et d'adaptation des fertilisants.

Depuis début 2013, ASTRIA 64 a pris une orientation supplémentaire : la société a décidé de sortir du cadre exclusif de la sous-traitance et a embauché en CDI un chercheur et met en place des travaux de R&D pour son propre compte. ASTRIA 64 développe alors des projets innovants dans le but de créer et breveter un procédé utile au domaine agronomique.

En 2014, ASTRIA 64 a décidé d'investir dans trois équipements pour mener à bien son développement, soit un investissement total de 271 503,25 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a accompagné ce projet à hauteur de 30 000 € représentant 11 % de l'assiette des dépenses éligibles (délibération du 23/06/2014).

c) SARL MC2

L'activité de la SARL MC2, à Abos, porte sur la maintenance industrielle, l'usinage et l'équilibrage grandes capacités.

Le projet d'investissement doit permettre de répondre à des marchés pour la maintenance de rotors d'une capacité de 10 à 80 tonnes au niveau international. Le projet de développement de l'entreprise porte sur l'acquisition de matériel pour 3 692 364 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée à verser à l'entreprise MC2 une subvention de 150 000 € représentant 4,06 % de l'assiette des dépenses éligibles retenues (délibération du 06/10/2014).

d) SAS THERMOCOLOR 64

La SAS THERMOCOLOR 64 a été créée en octobre 2014 à Monein. Son activité porte sur le thermolaquage qui consiste à projeter, en atelier spécialisé, une peinture poudre, à base de liants, chargée électrostatiquement et thermodurcissable. La cuisson dans un four polymérise le revêtement en un film résistant et lui confère toutes ses caractéristiques de dureté, souplesse, couleur et brillance ainsi que tenue dans le temps.

L'investissement de l'entreprise porte sur l'acquisition de matériel professionnel performant (cabine de poudrage, cabine à grenaille, tunnel de cuisson, transbordeur, etc.) pour 189 158,13 € HT éligibles.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée à verser à la SAS THERMOCOLOR 64 une subvention de 19 000 € représentant 10,04 % de l'assiette des dépenses éligibles (délibération du 1/12/2014).

e) SAS BEARN OPERATIONS POMPAGES SERVICES (B.O.P.S.)

La SAS BEARN OPERATIONS POMPAGES SERVICES (B.O.P.S.) a été créée le 8 juillet 2014 à Pardies. Son activité porte sur les opérations de pompage de fluides sous pression (eau, acides, ciments et autres) et sur toutes prestations de services relatives aux forages et

notamment à la protection des sous-sols par l'isolation des nappes phréatiques sur forages pétroliers, gaziers ou autres, à l'isolation des forages géothermiques, à l'entretien des eaux thermales.

Cette activité nécessite des investissements matériels pour 1 977 518,85 € HT, correspondant à l'acquisition d'une unité de pompage et de son instrumentation et d'une unité de pompage assortie d'une unité d'acidification.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a octroyé à l'entreprise B.O.P.S. une subvention de 40 000 € représentant 2,04 % de l'assiette des dépenses éligibles retenue (délibération du 1/12/2014).

f) Construction d'une maison de la santé à Artix

▪ Le projet

Proposer à la population, sur un même site, un ensemble de services dans le domaine de la santé en favorisant la proximité, la continuité et la permanence des soins.

Cette construction est de plain-pied, de forme circulaire et constituée d'un patio central, ce qui permet un repérage facilité des différents secteurs, une façade continue pour une répartition équitable des secteurs, un espace central dédié aux espaces mutualisés.

A la fin de l'année 2014, la communauté de communes de Lacq était en négociation pour les 2 derniers bureaux de disponibles.

▪ Éléments financiers

Le conseil communautaire avait décidé de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'autorisation de programme : 2 000 000 €
- Crédits de paiement 2011 : 325 000 €
- Crédits de paiement 2012 : 1 000 000 €
- Crédits de paiement 2013 : 675 000 €

Les dépenses avaient été équilibrées comme suit :

- Autofinancement : 2 000 000 €

L'enveloppe pour le montant des travaux avait été arrêtée à 1 659 957 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre se montent à 214 269,03 €.

Au final, l'opération aura coûté 2 078 562 € HT dont 60 000 € d'achat de terrain non comptabilisé dans l'autorisation de programme.

g) Poursuite du remplacement de clôtures

La communauté de communes de Lacq-Orthez a poursuivi son programme de remplacement de clôtures situées en bordure du domaine public, à savoir :

REALISATION DE CLOTURES - ANNEE 2014			
Entreprise	Longueur (en mètre linéaire)	Total (en euros TTC)	Commune
SCI SARA	72 ml	2 209,07 €	Abos
SCI NEV	142 ml	3 763,02 €	Labastide-Cézéracq
C.E.L.P.A.	245 ml	7 813,05 €	Arthez-de-Béarn
ACTEMIUM	192 ml	5 941,00 €	Pardies
TOULOUSE FRERES	125 ml	5 071,00 €	Labastide-Cézéracq
COBEPLAST	73 ml	3 875,00 €	Mont
BLTP	178,5 ml	9 682,00 €	Ramous

2. LA POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à cette politique en 2014, hors budgets annexes, se sont élevées à 760 995 € en recettes et à 834 643 € en dépenses.

2.1. Les recettes

a) Zone de la plaine à Os-Marsillon

La communauté de communes avait réalisé une voie de desserte de l'entreprise Daniel, ce qui a permis d'isoler 3 lots à viabiliser sur cette zone.

Deux lots ont été rétrocédés :

- 4 995 m² à la SCI JDC (Menuiserie Campagne-Ibarcq) pour un montant de 89 910 €,
- 2 000 m² à la SCI CHRIEL (Société Méca'n mat) pour un montant de 36 000 €.

b) Base de loisirs d'Orthez-Biron

La Fédération départementale des chasseurs, locataire de la partie de la Saligues aux oiseaux appartenant au syndicat mixte de la base de loisirs, a fait la proposition à ce dernier d'acheter le site avec l'aide de la Fondation de la faune sauvage. La Fédération des chasseurs souhaite transférer son siège social, aujourd'hui situé à Pau, à Biron. Dans ce cadre, 2ha 59a 64ca lui ont été rétrocédés pour un montant de 311 400 € et 23ha 52a 17ca ont été cédés à la Fondation faune sauvage pour un montant de 238 600 €.

c) Syndicat des 3 cantons

Dans le cadre de son projet d'agrandissement de la station d'épuration, le syndicat des 3 cantons a étendu sa maîtrise foncière autour de la station existante à Artix pour un montant de 4 585 €.

d) CONTINENTALE CHIMITEC

L'entreprise CONTINENTALE CHIMITECH est devenue propriétaire des locaux qu'elle occupait en location au centre d'affaires Michel Carval à Artix pour un montant de 80 000 €.

e) Syndicat Gave et Baïse

Le syndicat Gave et Baïse possède des équipements hydrauliques sur le site « La ferme » à Lacq. Afin d'implanter un coffret électrique pour raccorder les appareils hydrauliques au réseau basse tension, le syndicat s'est porté acquéreur de la parcelle AC 429 (64 m²), sur la commune de Lacq. Le prix a été évalué à 500 € par France Domaine.

2.2. Les dépenses

a) Terrain sur la commune de Biron

Un terrain d'une superficie de 2ha 26a 46ca a été acquis pour la somme de 124 533 €. Il sera viabilisé et une partie sera revendue pour permettre l'implantation de l'entreprise OCTIME.

b) YARA France

Dans le cadre de la réalisation du réseau de vapeur, une emprise de 110 m² appartenant à l'entreprise YARA a été acquise pour 110 €.

c) Le château de Mont

Le château de Mont, anciennement propriété de la société Elf Aquitaine, a été rétrocédé le 30 septembre 1999 à la société Le Papillon Rouge. Depuis, cette magnifique demeure a été laissée à l'abandon, squattée et saccagée. De même, son parc de 14ha n'a pas été entretenu.

La société Le Papillon Rouge a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Devant l'état désastreux de la propriété, les élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont souhaité faire une offre amiable afin d'acquérir le bâtiment moyennant la somme de 260 000 €. Cette offre a été acceptée.

d) Ensemble immobilier à usage industriel à Lacq

Dans le cadre de la réhabilitation de friches industrielles, un ensemble immobilier situé sur un terrain de 1ha 04a 41ca a été acquis sur la commune de Lacq pour un montant de 450 000 €. Le locataire en place (société Plast Recycling) continue d'occuper une partie des locaux.

2.3. Les zones d'activités

a) Eurolacq 2 (budget annexe)

Le projet de création de zone d'activités Eurolacq 2, sur les communes d'Artix, Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau, décidé lors du conseil communautaire du 27 mars 2006, se concrétise. Le 3 septembre 2012, l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau a été obtenue et le permis d'aménager a été délivré le 11 octobre 2012.

Les marchés de travaux ont été attribués le 27 septembre 2012 pour un montant de 6 109 018 € HT. Les travaux débutés en décembre 2012 devraient se terminer en mars 2015 dans le respect du budget prévisionnel. La commercialisation de cette zone est désormais possible, des contacts encourageants sont pris avec des porteurs de projet. Le prix de rétrocession des terrains varie de 27 à 65 € HT/m².

b) Zone N'Haux à Arthez-de-Béarn (budget annexe)

La réalisation de cette zone d'une superficie de 1,5 ha a été initiée par la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn. Elle a pour vocation principale l'accueil d'un supermarché et de quelques autres petites activités. En 2014, les négociations avec le principal porteur de projet (implantation d'un supermarché) ont permis la signature d'une promesse de vente.

c) Zone la Geüle à Arthez-de-Béarn (budget annexe)

Cette zone est en cours de commercialisation.

d) ZAE de Loupien à Monein (budget annexe)

Cette zone est en cours de commercialisation.

3. L'AGRICULTURE

3.1. L'aide au secteur viticole

Une convention d'objectif a été signée avec les producteurs indépendants de la Route des Vins de Jurançon pour développer à la fois la vinification de vins blancs secs et l'exportation. Une subvention de 30 000 € a été attribuée.

3.2. L'ADER (accompagnement au maintien et au développement de l'entreprise en ruralité)

La convention signée avec l'ADER qui prévoyait une aide financière dans le cadre du PACT ADER s'est poursuivie avec un versement de 7 500 € en 2014.

3.3. Le dispositif ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF)

Ce dispositif a été initié par la Chambre d'agriculture et la MSA en janvier 2010. Il a un caractère préventif. Ses objectifs sont les suivants :

- la prévention des situations de précarité et la limitation des restes à recouvrer,
- le maintien des volumes de production et du nombre d'agriculteurs,
- la contribution au bien-être de l'agriculteur et au mieux-être de la profession agricole,
- la valorisation du mutualisme et de la solidarité dans le milieu agricole,
- le décloisonnement des réseaux professionnels.

Ce dispositif est novateur dans le sens où les deux thématiques (volet économique et volet social) sont traitées conjointement et ne sont pas dissociées.

Il comporte plusieurs phases :

1. La détection et l'inscription dans le dispositif.
2. Le diagnostic et la construction du plan de relance.
3. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de relance.
4. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, certains agriculteurs ont des besoins spécifiques. Ils doivent faire appel à des avis d'experts ou à de nouvelles compétences professionnelles, juridiques, psychologiques pour des situations individuelles ou familiales complexes. Ces interventions ont été financées via un fonds de relance pour les agriculteurs du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le montant du chèque relance, d'un montant maximum de 1 500 €, a été adapté au projet de chaque agriculteur et a été versé sur justificatifs. En 2014, 7 agriculteurs du territoire ont pu bénéficier de ce dispositif d'aide pour un montant total de 10 500 €.

3.4. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte «Marchés des Producteurs de pays» vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés (agricoles ou artisanaux) proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. En 2014, quatre marchés ont eu lieu, respectivement à Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant.

3.5. Autres subventions octroyées

L'association IFOCAP Adour qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture a perçu une subvention de 5 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

L'aide de 2 000 € à l'Association des éleveurs de blondes d'Aquitaine a été reconduite. De même, l'aide aux comices agricoles du canton de Lagor (3 000 €), du canton d'Orthez (1 500 €) et du canton de Monein (1 500 €).

L'association pour la promotion de la pêche Roussanne a bénéficié d'une aide financière de 1 677 €.

4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2014, 80 526 € ont été attribués pour 13 projets de développement.

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Commerces en fête », « Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 214 500 €.

Le soutien à l'Office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq à hauteur de 80 000 € a permis de valoriser l'offre locale en créant un site internet, en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaire des 175 commerçants et artisans adhérents, guide thématique, etc.) et en créant une exposition sur les foires de Mourenx et Artix. L'association développe également des outils de fidélité tels que la carte de fidélité et les chèques cadeaux. Elle a co-organisé la démarche qualité « Préférence Commerce » avec la Chambre de commerce et d'industrie.

5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, pour un montant d'environ 830 000 €, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter :

- **Lacq Plus** : l'association a bénéficié d'une aide de 15 000 €.
- **Job Express** a bénéficié d'une subvention de 6 000 €.
- **Eurolacq Entreprises**

La subvention allouée a été de 240 000 € afin d'aider l'association à poursuivre ses efforts pour la promotion des pépinières d'entreprises. Concernant ces dernières, remarquons une fois encore leur succès avec plus de 90 % d'occupation à Artix, Arthez-de-Béarn, Biron, Monein et Mourenx.

- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 100 000 €.
- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Sa subvention a été reconduite à hauteur de 7 000 €.

- **Les opérations d'animation commerciale et associations des commerçants**

Elles ont bénéficié d'une aide à hauteur de 54 000 € pour promouvoir et dynamiser le commerce et l'artisanat sur le territoire.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel**

Une subvention globale de 15 000 € a été reconduite.

- **Centre Social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 340 € pour réaliser les actions suivantes :

- 18 850 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 030 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 460 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association Transition, créée le 8 mars 2000 a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le bassin de Lacq.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- l'animation et l'ingénierie territoriale,
- la structuration et coordination des parcours.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Pour 2014, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 118 358 € avec comme axe d'interventions :

- 104 858 € pour :
 - l'animation territoriale et l'ingénierie territoriale,
 - la structuration et la coordination des parcours.
- 13 500 € pour :
 - le financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du Centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée en 2014 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre : l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 196 382,00 €.

- **Maison de l'emploi et de la formation**

Les Maisons de l'emploi et de la formation (MEF) ont été créées en 2005 à l'initiative de l'Etat dans le cadre de son plan de cohésion sociale. Elles ont pour objectif d'optimiser le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. La communauté de communes de Lacq-Orthez a adhéré en 2011 à ce GIP et a versé 61 930 € en 2014.

La Maison de l'emploi et de la formation Oloron-Orthez-Mourenx-Mauléon a été informée d'une baisse du montant de la subvention de l'Etat Cette décision ne permettait plus à la MEF de terminer l'exercice budgétaire 2014 à l'équilibre.

Plusieurs rencontres avec les représentants de l'Etat ont permis d'engager une réflexion et de trouver une solution afin de terminer l'exercice 2014. Le complément financier permettant d'équilibrer l'exercice avait pu se faire grâce à l'initiative de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT) initié par les services de la DIRECCTE Aquitaine. Pour cette action spécifique, la communauté de communes de Lacq-Orthez a versé une somme de 10 788,13 €.

Cela permettait ainsi de maintenir l'activité de la Maison de l'emploi et de la formation et des salariés, y compris du Directeur, jusqu'au 31 décembre 2014.

6. LE TOURISME

6.1. Les offices de tourisme

a) Sur l'ex-communauté de communes de Lacq (CCL) : l'office de tourisme Cœur de Béarn

L'office de tourisme Cœur de Béarn a été créé en 2007 par le syndicat mixte du Pays de Lacq.

La communauté de communes de Lacq-Orthez délègue à l'office de tourisme Cœur de Béarn les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation sur le territoire de l'ex-communauté de communes de Lacq.

Par délibération en date du 06/02/2014, a été approuvée la signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'office qui court du 01/01/2014 au 31/12/2016.

L'office de tourisme Cœur de Béarn emploie 6 ETP.

Pour l'année 2014, une subvention de 264 000 € lui a été attribuée.

b) Sur l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez (CCCO) : le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG)

L'ex-communauté de communes du canton d'Orthez adhère au syndicat mixte du Béarn des Gaves depuis 2005.

Le SMBG a deux compétences :

- Le tourisme stricto sensu (accueil, information, promotion et commercialisation) qui est délégué à l'office de tourisme Béarn des Gaves. Le SMBG lui verse pour cela une subvention de fonctionnement de 382 787 €. Personnel de l'office de tourisme Béarn des Gaves : 10 salariés.
- Le portage du label Pays d'Art et d'Histoire directement par le SMBG. Personnel : 1 agent CCLO mis à disposition pour gestion du SMBG et responsable du Pays d'Art et d'Histoire + 1 animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Pour l'année 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a versé au SMBG une contribution de 166 060 €.

6.2. Aides au classement des hébergements touristiques

8 propriétaires de meublés ont été aidés pour le classement de leurs hébergements touristiques pour un montant total de 1 024 €.

6.3. Taxes de séjour

a) Sur le territoire de l'ex-CCCO

Taxe collectée du 01/01 au 31/12 au réel harmonisée à l'échelle du Béarn des Gaves.

Montant récolté pour l'année 2014 : 7 463,30 € (il manque les deux hôtels Kyriad et Reine Jeanne à Orthez qui sont les deux plus gros payeurs : contentieux en cours).

b) Sur le territoire de l'ex-CCL

Taxe collectée du 01/05 au 30/09 au réel.

Montant récolté pour l'année 2014 : 12 485,42 €.

6.4. Base de loisirs d'Orthez-Biron

a) Bilan saison 2014

▪ Ouverture de la plage

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte, comme les autres saisons, du 15/06/2014 au 15/09/2014 :

- du 15/06 au 30/06 et du 01/09 au 15/09 de 12h à 18h,
- du 01/07 au 31/08 de 11h à 19h.

La période d'ouverture comprenait donc 76 jours. Sur ces 76 jours, la plage a été fermée 5 jours.

Sur cette période, il y a eu 51 jours de mauvais temps dont 28 jours de pluie. 15 jours n'ont eu aucune entrée.

▪ Bilan chiffré

Catégories	Nombre	Montant
Adultes	9 736	29 208 €
Enfants	5 316	7 974 €
Tarif réduit	913	2 282,50 €
Abonnement adulte	23	690 €
Abonnement enfant	1	20 €
Abonnement famille	17	1 020 €
Pédalos	1 060	3 180 €
Toboggan	1 185	3 555€
TOTAL	18 251	47 929,50 €

Il y a eu en moyenne 299 personnes par jour pour une recette de 786 €.

La majorité des entrées provient des adultes et des familles (82 %). 5 % sont des tarifs réduits (groupes, étudiants, carte d'hôte). Il y a peu d'abonnement adulte et famille.

Les pédalos et le toboggan aquatique représentent chacun plus de 1 000 entrées sur les deux mois. Les jours de beau temps, les pédalos sont pris d'assaut et les 6 ne suffisent pas.

La fréquentation de 2014 a chuté de 35 % par rapport à 2013, ce qui s'explique par le mauvais temps de cette saison : en effet, il y a eu 28 jours de pluie en 2014 contre 7 en 2013. Dans la même période, la base de loisirs de Baudreix déclare avoir perdu 40 % de fréquentation.

▪ **La surveillance de la baignade**

6 saisonniers ont été embauchés pour la surveillance de la baignade :

- 1 MNS chef de poste BEESAN,
- 1 MNS adjoint BNSSA par dérogation,
- 4 surveillants de baignade BNSSA.

▪ **Le personnel saisonnier**

En plus du personnel de surveillance, une saisonnière a été embauchée pour l'accueil de la plage.

La masse salariale des saisonniers a représenté 47 648,07 €.

b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 42 732,20 € : fournitures d'entretien et de petit équipement, maintenance, assurances, locations, fourniture de sable, contrôle ARS de l'eau, tickets régie, etc.

c) Investissements réalisés

En 2014, le service tourisme a inscrit 60 000 € en investissement au budget primitif. 56 290,93 € ont été réalisés qui ont permis :

- de remplacer une partie du mobilier (tables de pique-nique, bancs, corbeilles) : 39 790,38 €,
- d'acheter un nouveau bateau : 5 992,62 € (suite au vol du moteur du zodiac et la lacération de sa coque remboursés par l'assurance),
- de remplacer les pompes défectueuses du toboggan : 3 727,93 €,
- de commencer un programme de signalisation-signalétique (totem d'entrée et micro-signalisation à l'intérieur du site) : 6 780 €.

Par ailleurs, le pôle aménagement a réalisé, en 2014, environ 90 000 € d'investissements sur la base de loisirs (puisard pour la douche de la plage, réfection chemin piétonnier suite aux crues, plateforme du ski nautique).

d) Passerelle de la plage

La passerelle qui mène à la plage a subi deux crues successives en juin 2013 et janvier 2014 qui l'ont fortement endommagée.

Suite à la crue de juin 2013, le conseil régional a octroyé à la communauté de communes de Lacq-Orthez une subvention d'un montant de 118 417 € pour les dégâts subis sur l'ensemble du site.

Une étude de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de cette passerelle a été lancée pour un montant de 29 700 € engagée en 2014.

6.5. Béarn des Gaves

a) Saveurs et savoir-faire

L'ex-CCCO a mis en place, avec les trois autres communautés de communes du Béarn des Gaves, une route des savoir-faire comprenant des artisans d'art et artistes. Chaque communauté de communes met en place une animation sur son territoire. En 2014, le CPIE a proposé un concours photo pour un montant de 250 €.

b) Office de Tourisme du Béarn des Gaves - antenne d'Orthez

La vitrine du totem de la Maison Jeanne d'Albret a été refaite pour un montant de 594 €.

2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2014 ont été répartis de la façon suivante :

- réinscription de crédits non engagés en 2013.
- travaux nouveaux dans le cadre du budget primitif 2014.

La réinscription de crédits non engagés en 2013 concerne l'enfouissement du réseau éclairage public sur les communes de Biron, Lagor, Pardies, Sarpourenx, Tarsacq et Vielleségure.

Les nouveaux travaux, intégrés dans le budget primitif 2014, sont récapitulés dans la liste ci-après :

- raccordements des habitations au réseau pluvial,
- études de sols,
- provision de dégâts sur ouvrages suite aux événements climatiques imprévus,
- étude du réseau pluvial suite aux inondations quartier Poulin à Serres Sainte Marie,
- étude hydraulique suite aux inondations du ruisseau de Saubagnac (mise en sécurité de la ZA Glacière) à Puyoô,
- reprise du réseau pluvial au lotissement le plateau à Artix,
- aménagement liaison piétonne entre la rue Haut et la rue du Bois à Abos,
- confortement de la route de Marcerin à Argagnon,
- aménagements :
 - o des espaces publics à Boumourt et Casteide-Candau.
 - o de la salle des fêtes à Castetner,
 - o du parking de la salle des fêtes à Castillon-d'Arthez,
 - o pluvial de la route de Cardesse à Lahourcade,
 - o des abords de la crèche à Mourenx,
 - o des abords de la mairie à Noguères,
 - o rue des Pyrénées à Pardies,
 - o des abords de l'église et du carrefour avec la RD 9 à Sarpourenx,
- protection coulées de boue à Urdès.

Par ailleurs, la commission aménagement du territoire a eu à mettre en place les modalités nécessaires à la prise des compétences espaces verts, éclairage public et propreté urbaine sur le territoire de l'ex CCCO au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La commission Aménagement a également validé le cadre d'intervention en matière de voirie, de gestion et d'entretien du domaine public et la charte technique pour le classement des voies nouvelles et réseaux divers créés dans le cadre des lotissements et des groupes d'habitations.

1.1. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil général pour 830 000 € au titre du programme annuel de voirie.

1.2. Travaux d'entretien de la voirie

En 2014, un crédit de 2 707 500 € TTC a été inscrit pour réaliser, principalement, des travaux d'entretien de la voirie cités comme prioritaires dans le diagnostic routier effectué par le bureau d'études Ginger Pereira. Ces travaux comprennent la reprise des revêtements, des élargissements, la pose de bordures, etc...

Les communes concernées sont Arthez-de-Béarn, Bonnut, Castétis, Cuqueron, Laà-Mondrans, Lahourcade, Lucq-de-Béarn, Mesplède, Monein et Saint-Médard.

1.3. Eclairage public

Durant l'année 2014, le service éclairage public a réalisé un recensement relatif au patrimoine éclairage public du secteur 1 du territoire qui en compte 3 au total. Les données recensées auparavant n'étaient pas exploitables. Ce secteur 1 comprend environ 4 000 points lumineux et est situé géographiquement à l'Est de la communauté aux alentours de la commune d'Arthez-de-Béarn.

a) Maintenance préventive

La politique de maintenance de l'éclairage public s'appuie sur le patrimoine existant. Dans ce cadre et afin d'optimiser au maximum les moyens matériels et logistiques, ce secteur 1 a fait l'objet d'une maintenance préventive avec notamment le changement de toutes les lampes, ainsi qu'une inspection électrique et mécanique. Cette maintenance préventive diminue le nombre de pannes et permet des économies d'énergie.

b) Maintenance curative

Parallèlement à ces opérations de maintenance préventive, le service a répondu à toutes les demandes curatives des 61 communes.

c) Mise en conformité réglementaire

Autour des communes d'Arthez-de-Béarn, d'Argagnon, Hagetaubin, Castillon-d'Arthez et Mesplède, les agents du service ont effectué l'effacement des ballons fluo très énergivores.

d) Projets neufs

Le service éclairage public a mené à bien une vingtaine de projets de création ou d'extension de réseau d'éclairage public, par exemple :

- prolongation de l'avenue de la 2^{ème} DB à Artix,
- aménagement du giratoire de Labastide-Cézeracq,
- éclairage du parking situé à côté de la piscine à Mourenx,
- parking salle des fêtes de Saint Médard,
- accompagnement en éclairage public suite aux enfouissements de réseaux.

e) Opérations de mise en sécurité

- la mise en sécurité de l'éclairage public au quartier « Le Paloumé 1^{ère} tranche » à Mourenx,
- la mise en conformité d'une vingtaine d'armoires de commande sur le territoire communautaire.

f) Accidents

Nous avons eu 22 accidents de la circulation sur candélabres sur nos 47 communes.

A partir du 1^{er} janvier 2015, la communauté prendra la compétence « éclairage public » des 61 communes, ce qui représente une augmentation du parc d'environ 40%, c'est-à-dire de 9 000 à 14 000 points lumineux.

1.4. Espaces verts

a) Evolutions du service au cours de l'année 2014

Au 1^{er} janvier 2014, le service espaces verts a transféré les activités de fauchage, désherbage et propreté urbaine, liées à l'entretien des dépendances routières, au service voirie. Les 28 agents réalisant ces missions ont intégré le service voirie ainsi que le matériel correspondant à ces métiers. Le service espaces verts s'est spécialisé dans l'entretien des espaces publics communaux végétalisés.

Le service a préparé la prise de compétence espaces verts pour 2015 sur le territoire de l'ex CCCO et la commune de Bellocq en réalisant un recensement précis des surfaces d'espaces verts à entretenir :

- 1^{er} trimestre 2014 : recensement des espaces verts en tenant compte de la gestion différenciée : 70 hectares de surfaces engazonnées, massifs, haies, arbres et arbustes, avec l'inscription sur le SIG (Système d'Information Géographique),
- 2^{ème} trimestre : présentation du recensement réalisé et du règlement d'entretien aux communes concernées par la prise de compétence du fonctionnement du service espaces verts,
- 3^{ème} trimestre : recueil et prise en compte des données suite à l'analyse et au retour des communes,
- 4^{ème} trimestre : réunions entre élus et personnel à transférer des communes pour préparer l'intégration des agents au service espaces verts. Préparation de l'organisation du service compte tenu de la prise de compétence : augmentation des surfaces à entretenir, intégration des nouveaux agents, lancement d'un marché d'acquisition de matériel complémentaire. Répartition du territoire à entretenir en régie et en marché (24 communes entretenues en régie et 37 communes confiées aux entreprises par le biais de marchés), lancement d'un deuxième marché d'entretien des espaces verts pour les nouvelles communes confiées à des prestataires.

b) Réalisations du service

Le service espaces verts a assuré l'entretien des espaces publics et des dépendances sur 47 communes du territoire ; 23 en régie et 24 en marché, en pratiquant une gestion différenciée, sur la base d'un règlement d'intervention.

Les tâches principales de l'entretien des espaces verts sont :

- L'entretien : tonte et broyage des surfaces enherbées, taille des haies et des arbustes, taille binage et désherbage des massifs, taille des arbres, pose, dépose et entretien du fleurissement, ramassage des feuilles.
- La création de nouveaux espaces par l'aménagement de massifs dans les lieux fréquentés, l'aménagement de giratoires, monuments aux morts et jardins du souvenir, le rafraîchissement des allées des cimetières.

c) Les marchés

Les marchés à bons de commande ont été attribués pour les prestations suivantes :

- entretien des espaces verts sur 24 communes pour 4 ans,
- entretien du fleurissement (arrosage et traitement) sur 8 communes pour 4 ans,
- fourniture de fleurissement : 3 lots pour 4 ans,
- fourniture de mobilier urbain : 2 ans reconductible 2 ans,
- prestation de service et insertion professionnelle sur 47 communes : 2 ans reconductible 2 ans,
- entretien du patrimoine végétal pour 4 ans,
- entretien des espaces verts sur 13 communes (en consultation).

1.5. Acquisition du matériel

1 086 500 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels suivants :

- petits matériels : faux mécaniques, tronçonneuses, appareil de contrôle d'éclairage public, tailles-haies, etc...,
- micro-tracteurs d'occasion,
- balais de voirie,
- chargeur sur tracteur.

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Au-delà, des acquisitions complémentaires structurantes ont été réalisées. Il s'agit de :

- 3 véhicules légers,
- 2 camions 7,5T et 1 camion 10 T,
- 2 tracteurs avec épareuses,
- 4 fourgons,
- 1 compacteur,
- 2 remorques,
- 1 mini-pelle avec remorque
- 1 Point à Temps Automatique

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services du pôle Aménagement.

1.6. Marchés à bons de commande

Les marchés à bons de commande ont été conclus pour les prestations suivantes :

- prestations de géomètres,
- travaux de rénovation, de maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et de contrôle d'accès,
- travaux de fauchage mécanique,
- travaux de curage de fossés sur le secteur d'Orthez,
- travaux de marquage routier,
- réalisation d'enrobés projetés,
- fourniture et installation de jalonnement et de signalisation d'information locale,
- études de jalonnement de services et d'activités.

2. BATIMENTS

2.1. Réaménagement du centre technique, création d'un parc de stationnement et d'une passerelle

Ce projet a consisté à réaménager l'intérieur du centre technique pour augmenter la surface des bureaux, celle du réfectoire et la capacité de stockage en matériel par la création de mezzanines au-dessus des places de stationnement couvertes.

Ainsi, la cafétéria, à la disposition de l'ensemble des agents, est située au rez-de-chaussée. Les locaux des chefs de services et d'équipes, des syndicats et de l'association Sports et Loisirs, situés à l'étage du centre technique, sont modifiés, agrandis et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une extension de ce bâtiment a été également prévue, afin de compléter le stationnement couvert des véhicules de 600 m².

Cette opération intègre également :

- le remodelage de l'aire de lavage existante,
- la création d'un parking supplémentaire de 20 places face au centre technique,
- la création d'un parking de 130 places, rive gauche du Luzoué, au nord de la Piscine,
- la création d'une passerelle piétonne et cyclable assurera la liaison entre rive gauche et rive droite du Luzoué.

Les études et la consultation des entreprises se sont déroulées en 2012 et 2013.

La période de préparation des travaux a commencé le 6 septembre 2013, les travaux ont débuté le 7 octobre 2013 et ont duré 11 mois.

2.2. Réaménagement du centre technique d'Orthez

La fusion entre la communauté de communes du canton d'Orthez et la communauté de communes de Lacq prévoyait un transfert des compétences en 2 phases. Ainsi, il n'a été effectif pour les compétences espaces verts, propreté urbaine et éclairage public que le 1^{er} janvier 2015.

L'effectif total des agents techniques basés au centre technique d'Orthez est passé de 7 à 40 et comprend désormais du personnel féminin.

Dans ces conditions, la communauté de communes de Lacq-Orthez a réaménagé l'intérieur du bâtiment à l'automne 2014, afin d'offrir à l'ensemble des agents des conditions de travail correctes :

- 4 douches hommes et 3 WC ont été créés, le nombre de lavabos a doublé,
- le nombre d'armoires de vestiaires hommes a triplé et les vestiaires s'étalent ainsi sur 2 locaux (contre 1 précédemment),
- les vestiaires sont désormais équipés d'une ventilation,
- un bungalow a été acheté et permet de loger les 3 agents de sexe féminin. Il est équipé d'une douche, d'un WC, d'un lavabo, de 3 armoires vestiaires et d'une ventilation adaptée,
- les aires de stockage intérieures ont été optimisées et sécurisées,
- la capacité de stationnement couvert a été augmentée,
- des aires de stockages et de stationnement extérieures ont été créées.

Ces travaux, à la fois menés en régie et confiés à des entreprises, ont duré 2 mois.

2.3. Prêt de chapiteaux

Lors du conseil communautaire du 22 mai 2014, les élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez votent l'arrêt du prêt de chapiteaux aux associations. Ils décident que l'intercommunalité ne montera (et ne louera) des chapiteaux que pour honorer des demandes relatives à des fêtes patronales.

Les maires ont toutefois la possibilité d'obtenir une subvention de la communauté par an pour une association de leur commune.

3. URBANISME

2014 a été une année de transition en matière d'urbanisme.

3.1. Application du droit des sols et organisation du service

Plusieurs événements ont contraint à la réorganisation du service :

- la fusion avec l'arrivée des communes qui a commencé en fin d'année (et s'est poursuivie progressivement jusqu'en juin 2015) : il était nécessaire que les communes délibèrent pour décider que l'ADS serait sous responsabilité de la commune et non plus de l'Etat ; une formation plus longue et personnalisée des secrétaires de mairie a été assurée par la CCLO,
- la loi, dite ALUR, d'accès au logement et à un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 a entraîné des bouleversements dans toutes les thématiques de l'urbanisme,
- l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat a été le plus urgent à compenser par sa traduction avec le retrait en matière d'ADS.

Dès le premier janvier 2014, les actes d'urbanisme de la commune d'Orthez ont été instruits en matière d'ADS par la CCLO.

Le service s'est préparé à la fois à une augmentation du nombre des dossiers par une reprise économique et l'instruction de la totalité des communes avec l'arrivée d'un agent de la commune d'Orthez et d'un emploi d'avenir formé pendant cette période.

Compte tenu de la conjoncture économique, on a observé un tassement de la demande. Le service a instruit 1 408 dossiers. Il convient de noter que ces dossiers sont plus complexes avec les PPRI et PPRT, que l'instruction nécessite plus de contacts dans les consultations et que s'agissant de secteurs à risques, les conformités sont obligatoires

3.2. Planification

Les PPRI et PPRT ont continué à être approuvés progressivement dans l'année et les PLU ont avancé à ce rythme, ainsi que les prescriptions de documents d'urbanisme.

Le service a travaillé pendant cette année sur les PLU des communes suivantes :

- Abidos,
- Artix,
- Baigts-de-Béarn,
- Bellocq,
- Besingrand,
- Castétis,
- Cuqueron,
- Labastide-Cézeracq,

- Lacadée,
- Lacq,
- Lagor,
- Mesplède,
- Mont,
- Noguères,
- Parbayse,
- Urdès,
- Vielleségure.

S'y ajoutent Lacommande et Pardies dont les dossiers étaient suffisamment avancés lors de la promulgation de la loi ALUR ; les projets de PLU ont été arrêtés et soumis à enquête pendant l'hiver. Plusieurs communes ont prescrit l'élaboration d'un PLU pour échapper à la nouvelle règle d'urbanisation limitée de la loi ALUR :

- Sallespisse,
- Boumourt,
- Castetner,
- Loubieng,
- Tarsacq,
- Arnos.

C'est donc 25 communes sur 61 qui réfléchissent à un développement de leur territoire et pour lesquelles le service met en œuvre des procédures de planification.

On note une augmentation des pré-contentieux, des recours gracieux, voire contentieux auxquels le service est forcément associé soit au titre de l'ADS et/ou de la planification, et même au titre du droit pénal de l'urbanisme.

4. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le programme d'aménagement numérique s'est poursuivi en 2014, année marquée par la mise en œuvre des 15 NRA MED (Nœud de Raccordement Abonnés Montée En Débit) et le déploiement de 47 km de fibre optique.

Cet aménagement a permis aux lignes téléphoniques concernées d'être éligibles à un débit minimum de 2 Mb/s, voire plus de 8 Mb/s/

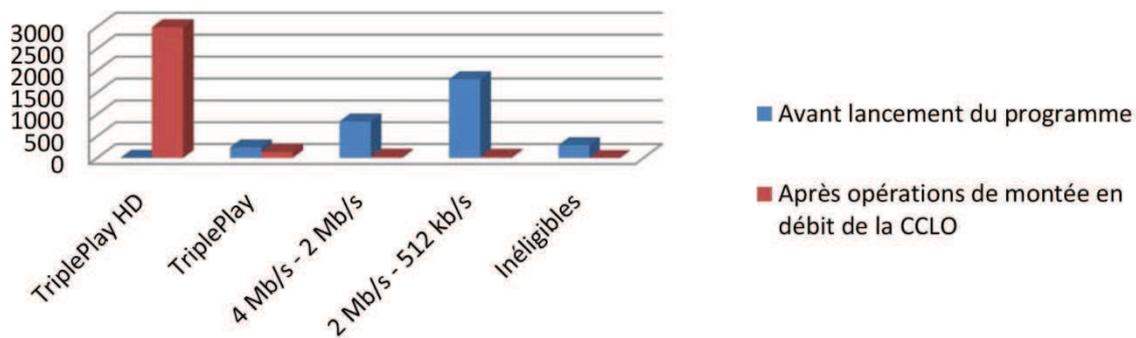
Les travaux ont été confiés à la société FM PROJET et ses sous-traitants : CAUM, A3TP et Laffitte Frères.

Débutés concrètement le 5 février 2014, ils se sont achevés par une réception finale le 14 novembre 2014.

Les ouvertures commerciales des sites par les opérateurs ORANGE, SFR et FREE se sont déroulés entre novembre 2014 et janvier 2015.

Le montant de l'investissement a représenté un budget de 1 802 907 € TTC dont 17% ont été pris en charge par l'Europe – fonds FEDER – subvention de 320 000 €.

Bilan des opérations d'aménagement numérique sur le territoire de la CCLO en nombre de lignes



3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

1. LES AIDES ENERGIE

1.1. Aides énergie aux particuliers

Pour l'année 2014, les aides aux particuliers ont été déclinées sur trois règlements : celui avant 2013 appelé « règlement précédent » et l'actuel appelé « en vigueur » et celui lié au programme de l'ANAH appelé PIG HOME 64. Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

	Montant HT des travaux éligibles entrepris	Montant total de la subvention CCLO
Total règlement en vigueur	1 437 136 €	190 833 €
Total règlement en vigueur étude thermique	1 400€	400 €
Total ancien règlement	219 638 €	41 390 €
Total PIG HOME 64	760 586 €	70 578 €
TOTAL 2014	2 418 760 €	303 171 €

a) Règlement précédent

Dans le cadre du dernier règlement en vigueur, il restait quelques dossiers à solder. 17 dossiers ont été soldés pour un montant de **41 390 €**. Il reste quatre dossiers en cours qui correspondent à des dossiers OPAH.

b) Règlement en vigueur

Dans le cadre du dernier règlement en vigueur, pour l'année 2014, 231 dossiers ont été ouverts et 188 ont été soldés.

La moitié des dossiers ouverts en 2014, a été clôturée en 2014. Environ 15 % des dossiers ouverts sont sans suite et le restant est en cours de réalisation.

Les travaux les plus plébiscités sont les équipements indépendants de chauffage fonctionnant au bois biomasse ou autre, suivi ensuite de l'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes fenêtres, portes d'entrée, volets isolants) et de l'isolation thermique des parois opaques (murs en façades, toitures). Enfin, les demandes concernant les chaudières à condensation sont en forte progression.

Le montant des travaux éligibles des 188 dossiers clos est de **1 437 136 €**. Cette somme correspond à un montant moyen de travaux par dossier de 7 644 €. Les artisans sollicités sont en majorité issus du département et une bonne proportion provient du territoire de la CCLO.

Le taux moyen de subvention versée est de 13 % du montant des travaux éligibles. **Le montant de la subvention** versée pour cette année est de **190 833 €** pour le règlement en vigueur. Cela correspond à une subvention moyenne de 1 015 € par foyer concerné.

Une très grande majorité des personnes qui a sollicité et obtenu les aides sont des propriétaires occupants, il y a très peu de propriétaires bailleurs.

La répartition en catégorie de foyer se fait à la faveur des foyers intermédiaires. Pour les foyers modestes, cela correspond à un saut énergétique inférieur à 15 % et pour les foyers intermédiaires, à un saut énergétique compris entre 15 et 30 %.

Un dossier pour une étude thermique a été traité pour un montant d'étude de 1 400 € et une subvention de 400 €.

c) PIG HOME 64

Le programme du PIG HOME 64 est porté par le conseil général des Pyrénées Atlantiques. Les dossiers traités dans ce cadre donnent lieu à trois subventions :

- L'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat),
- Le conseil Général,
- La collectivité par les services Habitat et Energie.

Ce programme s'adresse aux foyers modestes ou très modestes. Un saut énergétique de 25 % doit être atteint.

Pour 2014, 31 dossiers ont été clôturés. **Le montant total des travaux éligibles dans le programme PIG HOME 64 est de 760 586 €** soit en moyenne 24 543 € de travaux éligibles par dossier. **Le montant de la subvention versée** à ce titre est de **70 578 €** soit 10% du montant éligible. Très souvent la subvention qui a été versée a été plafonnée. En effet, avec le cumul des subventions, pour les dossiers concernant les foyers très modestes, le taux de subvention cumulé est de 89 % et de 57 % pour les foyers modestes.

1.2. Aides énergie aux communes

Pour l'année 2014, les aides aux communes ont été déclinées sur deux règlements : celui avant 2013 appelé « ancien règlement » et l'actuel appelé « en vigueur ». Le bilan global de ces aides se répartissent selon :

	Montant des travaux éligibles HT entrepris par la commune	Montant total de la subvention
Total règlement en vigueur	235 814 €	117 854 €
Total ancien règlement	139 835 €	97 263 €
TOTAL 2014	375 650 €	215 117 €

a) Ancien Règlement

Quatre communes ont réalisé leurs travaux.

Le montant des travaux éligibles aux aides énergie étaient de 139 835,46 €. Le montant de la subvention versée a été de 97 263,12 € soit 70 % du montant total des travaux éligibles.

Ces travaux ont concerné trois logements communaux, deux mairies, une école et une salle de fête.

Le détail par commune est indiqué dans le tableau suivant :

Communes	Montant total des travaux entrepris par la commune	Montant total de la subvention	Lieu
LABEYRIE	70 917 €	49 020 €	Mairie
MOURENX	10 050 €	7 035 €	Local commercial
OZENX-MONTESTRUCQ	21 892 €	15 324 €	salle communale - 2 logements
SAUVELADE	35 579 €	24 906 €	logement - Ecole
NOGUERES	1 397 €	978 €	Mairie
TOTAL	139 835 €	97 263 €	

b) Règlement en vigueur

10 communes ont sollicité les aides énergie pour leur patrimoine. Le montant des travaux HT était de 2 216 858 €. Le montant des travaux éligibles aux aides énergie était de 235 814 €. Le montant de la subvention versée a été de 117 854 € soit 5,32 % du montant total des travaux et 50 % du montant des travaux éligibles.

Ces travaux ont concerné quatre écoles, trois salles des fêtes, deux logements communaux et un local à vocation commerciale.

Le détail par commune est indiqué dans le tableau suivant :

Communes	Montant total HT des travaux entrepris par la commune	Montant total de la subvention	Lieu
ABOS	431 404 €	27 622 €	Salle des fêtes
ARGAGNON	149 604 €	7 713 €	Logement
ARTHEZ-DE-BEARN	1 085 536 €	6 670 €	Salle des sports
CASTEIDE-CANDAU	158 749 €	16 990 €	Logement
LACQ	6 567 €	4 034 €	Ecole
PARBAYSE	24 863 €	2 572 €	Ecole
VIELLESEGURE	130 814 €	14 229 €	Ecole
MOURENX	13 069 €	7 842 €	Local commercial
ORTHEZ	18 360 €	11 016 €	Ecole
SAINTE SUZANNE	197 892 €	19 168 €	Salle polyvalente
TOTAL	2 216 858 €	117 854 €	

c) Production photovoltaïque

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 9 305 kWh. La recette associée est de 5 304 €.

2. LA GESTION DES DECHETS

2.1. La collecte

a) **Maintien des modes de collecte**

La gestion des déchets sur le territoire de la CCLO s'est poursuivie en 2014 comme elle existait avant la fusion des deux communautés de communes.

Par conséquent, tous les contrats quels qu'ils soient, ont été repris par la communauté fusionnée. En ce qui concerne la commune de Bellocq adhérente au SIETOM de Chalosse, la CCLO s'est substituée à la commune au sein de ce syndicat.

Tous les administrés ont donc continué à bénéficier des services existants avant fusion.

▪ **Modification de conventions ou marchés suite à la fusion**

D'un point de vue administratif et par souci de simplification et d'harmonisation, des avenants ont été signés :

- avec divers éco-organismes apportant un soutien technique et financier pour la mise en place de collecte sélective de matériaux,

- avec Eco emballages pour le maintien d'un seul contrat (CL064007) étendu au territoire de la nouvelle collectivité : communauté de communes de Lacq-Orthez à l'exception de la commune de Bellocq,
- avec les prestataires de reprise de matériaux pour modification du périmètre de la prestation, Bellocq étant rattachée au Sietom de Chalosse,
- avec le SIETOM de Chalosse pour autoriser les usagers de la commune de Bellocq à utiliser la déchetterie de Ramous et définir les modalités techniques et financières de gestion des déchets sur la commune de Bellocq,
- avec le SMTD pour la prise en charge directe des refus de tri des secteurs de collecte d'Orthez et de Monein par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

▪ **Contrats de reprise des matériaux**

Les contrats de reprise des matériaux en option fédération s'achevant le 30/06/2014 et considérant le conditionnement de certains de ces matériaux par le centre de tri de Sévignacq, site de traitement géré par le SMTD, une consultation groupée a été lancée avec comme mandataire le SMTD.

Ainsi, au vu des offres, ont été retenus pour une durée de 30 mois à compter du 1^{er} juillet 2014, les repreneurs agréés suivants :

- la société COVED - 1 Rue de Freyssinet - 78280 GUYANCOURT pour les aciers et aluminium issus de la collecte sélective des secteurs d'Arthez-de-Béarn, Orthez et Monein,
- la société BARTIN RECYCLING EURO METAUX – 102 route des Pyrénées – 64300 MONT pour les aciers et aluminium issus de la collecte sélective des secteurs de Lacq, Lagor et pour les aciers issus de mâchefers d'IUOM,
- la société PAPREC – 3,5 rue Pascal – 91120 LA COURNEUVE pour les papiers cartons complexés et non complexés issus de la collecte sélective des emballages ménagers et pour les cartons de déchetteries, de tous les secteurs du territoire.

Seul le contrat pour la reprise des aciers et aluminium issus de la collecte sélective des secteurs de Lacq et Lagor avec la société BARTIN RECYCLING EURO METAUX a été conclu pour une durée de 8 mois.

▪ **Marchés de prestation de collecte**

Dans l'attente du résultat de l'étude d'harmonisation des collectes suite à la fusion (cf point b) et dans le respect des règles imposées par le code des marchés publics, des avenants aux marchés de prestation de collecte ont été signés avec :

- COVED, collecte du secteur de Lacq, jusqu'au 31/03/2015,
- Atout Vert, collecte secteur de Lagor, jusqu'au 30/09/2014.

De même, suite à une consultation, un nouveau marché a été attribué à l'entreprise Atout Vert pour la collecte des déchets du 1/10/2014 au 31/03/2015. Ainsi, la fin des contrats de collecte a été fixée au 31/03/2015, date à laquelle de nouveaux modes de collecte ont été mis en place sur le territoire.

▪ **Marchés de fourniture de bacs roulants**

Toujours, dans l'attente du résultat de l'étude d'harmonisation des collectes suite à la fusion et dans le respect des règles imposées par le code des marchés publics, un avenant au marché de fourniture de bacs roulants a été signé avec la société Plastic Omnium jusqu'au 31/03/2015.

▪ **Acquisition d'une benne à ordures ménagères**

En remplacement d'une benne à ordures ménagères (BOM) très ancienne et irréparable et suite à consultation, une BOM a été acquise pour un montant total de 131 000€ HT auprès des fournisseurs suivants :

- Entreprise Labesque : châssis de 19 tonnes : 77 000 € HT
- Entreprise Eurovoirie : caisson de 16 m³ : 54 000 € HT

b) Etude d'harmonisation et d'optimisation

Au regard des disparités dans la gestion des déchets et considérant la date de fin des contrats de prestation de collecte, une étude sur une harmonisation optimisée de la collecte des déchets sur le territoire a été menée par le service déchets pour une mise en place effective le 1^{er} avril 2015.

Cette dernière, après présentation et validation par le bureau communautaire a conduit à retenir les axes suivants :

- Le maintien de la mixité régie/privé à moyens matériels et humains constants, ces deux régimes permettant d'assurer un niveau de service compétitif tant financier que technique. Le territoire sera ainsi divisé en trois secteurs :
 - Secteur ouest : régie, 22 communes, 20 102 habitants,
 - Secteur centre : privé, 17 communes, 9 748 habitants,
 - Secteur est : privé, 22 communes, 23 515 habitants.
- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers en conteneurs individuels de tous les foyers du territoire sauf contraintes techniques et sécuritaires. Chaque foyer sera ainsi équipé de deux bacs : un pour les ordures ménagères et un pour les emballages ménagers.
- Du fait de la collecte en conteneurs et donc en mélange des emballages, le verre sera collecté en apport volontaire. 212 nouvelles colonnes à verre seront installées sur le territoire avec un maillage adapté à la densité de la population.
- Les fréquences de collecte seront d'une fois par semaine pour les ordures ménagères (sauf habitat vertical, centre-ville d'Orthez et de Mourenx, ERP) et d'une fois par quinzaine pour les emballages ménagers.
- La collecte des déchets verts et des encombrants au domicile des administrés se fera sur rendez-vous et une fois par mois, pour les encombrants, le maximum de rendez-vous par an et par foyer étant de 2.
- **Marchés de fourniture de bacs roulants et de colonnes à verre**

Suite à une consultation lancée en août 2014, des marchés à bons de commande ont été attribués à :

- la société CITEC pour la fourniture de bacs et pour un montant estimatif de 646 454 € HT
- la société PLASTIC OMNIUM pour la fourniture de colonnes à verre et pour un montant estimatif de 272 180 € HT.

Dès décembre 2014, 22 335 bacs roulants ont été commandés ainsi que 212 colonnes à verre.

- **Marchés de prestation de collecte**

Le 27 novembre 2014, une consultation pour divers marchés de prestation a été lancée avec une remise des plis le 7 janvier 2015. Elle se décomposait comme suit :

- Lot 1 : Secteur Centre - collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants et des déchets verts,
- Lot 2 : Secteur Est - collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants et des déchets verts,
- Lot 3 : Collecte des emballages en verre en points d'apports volontaires,
- Lot 4 : Traitement et valorisation des déchets verts,
- Lot 5 : Evacuation et valorisation des déchets de bois des déchetteries.

2.2. Les sites de traitement

a) Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Au sein de l'ISDND, les travaux de création d'un nouveau casier et de réhabilitation de l'ancien casier, d'un montant total de 1 756 679,80 €TTC, ont démarré le 24 juin 2013 pour ne s'achever qu'en décembre 2014 suite à deux événements :

- Effondrement d'un flanc du casier suite à des pluies intenses et exceptionnelles en novembre 2013,
- Incendie d'origine inconnue, le 14 septembre 2014, détruisant une partie du complexe d'étanchéité de l'alvéole 1 du casier. Le montant des dégâts s'est élevé à 217 301,33 € TTC.

En novembre 2014, un nouveau marché pour le traitement des lixiviats a été attribué à la société Ovive pour un montant estimatif annuel maximum de 150 473,84 € HT.

b) L'UIOM de Mourenx

En application de l'arrêté ministériel du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 et la note ministérielle du 28 février 2011, un système de mesure en semi-continu des dioxines et furanes est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2014. L'installation a été confiée aux sociétés EnvSA et SE2I pour un montant total de 102 805,95 € TTC.

c) L'ISDI d'Artix

Depuis le 1er janvier 2014, cette installation de stockage de déchets non dangereux de classe 3 est exclusivement réservée aux bennes à gravats des déchetteries du territoire et aux besoins de la collectivité nécessitant l'évacuation de déchets inertes.

d) Les déchetteries

Suite à une consultation, 3 caissons de 30 m³ ont été acquis auprès de la société CMPO afin de permettre les rotations.

En raison de nombreuses intrusions et vols, la déchetterie de Monein a été équipée d'un système de vidéosurveillance. L'installation a été confiée à la société Adour Vision Système pour un montant de 4 773,04 € HT. De même, des contrats de télésurveillance et de maintenance ont été signés avec cette société pour des montants mensuels respectifs de 21 € HT et de 32 € HT.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier), le conseil communautaire a approuvé le

27 juin 2015 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'année 2014.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, pour plus de détails sur la gestion des déchets sur l'année 2014, il suffit de s'y reporter.

3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

L'année 2014 a été consacrée à la mise en place au sein du pôle environnement, d'un service dédié aux risques permettant ainsi aux communes de bénéficier d'un appui technique supplémentaire dans un certain nombre de domaines tels que :

- le suivi de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques,
- le suivi de la mise en œuvre des nouveaux Plans Particuliers d'interventions (PPI),
- le suivi de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Inondations et des Territoires à Risques Importants d'Inondation,
- le soutien aux communes pour l'élaboration des Plans communaux de Sauvegarde,
- le suivi réglementaire et la veille technique (qualité de l'air, pollution industrielle...).

3.1. Risques technologiques et naturels

a) Les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT Lacq/Mont prescrit le 19 octobre 2010, a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 mai 2014. Ce plan comme celui de Sobegi/Arysta approuvé en 2012, prévoit la mise en œuvre de mesures foncières en instaurant des mesures de délaissement pour 3 habitations :

- 2 habitations situées sur la commune de Lacq,
- 1 habitation située sur la commune d'Os-Marsillon.

Deux conventions tripartites restent à signer pour le financement de ces mesures foncières.

Le PPRT de Pardies, prescrit le 8 février 2011, devrait aboutir en 2015.

Le 29 juillet 2014, la convention de financement des mesures supplémentaires permettant la mise en œuvre de travaux qui évitent la mise en délaissement d'une cinquantaine d'habitations, a été signée.

Le projet de règlement du PPRT a ainsi pu être présenté en CLIC le 24 septembre 2014 et soumis à enquête publique du 22 décembre 2014 au 30 janvier 2015.

Le coût de ces mesures supplémentaires s'élève à 1 400 000 € avec une participation de la CCLO à hauteur de 308 000 €.

b) Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

L'actualisation des périmètres PPI est annoncée depuis septembre 2007.

Ces plans concernent l'organisation des secours en cas d'accident très grave, dont les conséquences débordent ou risquent de déborder du périmètre d'une usine Seveso, et ce en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Il concerne, soit un établissement, soit un ensemble d'établissement et est mis en œuvre par le préfet.

La plupart des PPI vont être révisés pour intégrer les résultats des études de dangers menées par les industriels dans le cadre de l'élaboration des PPRT.

Afin de préparer cette évolution, des groupes de travail ont été constitués courant 2013, regroupant les services de l'Etat, la communauté de communes de Lacq-Orthez et les industriels afin de définir les périmètres à retenir, les enjeux à prendre en compte, les moyens d'alerte à déployer ainsi que l'organisation sur le terrain et l'information préventive des populations.

Les travaux des différents groupes de travail sont en cours. L'actualisation des nouveaux périmètres est programmée pour 2015.

Actuellement, 17 communes sont concernées par un ou plusieurs PPI. Avec la révision de ces périmètres, 38 communes seraient impactées dont 33 sur le territoire de la CCLO.

c) Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Porté par le ministère de l'Intérieur, le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) a pour objet de doter la France d'un « réseau d'alerte performant et résistant, en refondant le système actuel centré autour du Réseau National d'Alerte ».

Trois constats sont à l'origine de cette volonté de refondre, compléter et améliorer le dispositif français d'alerte à la population :

- le Réseau National d'Alerte (RNA) mis en place dans les années 1950 est aujourd'hui obsolète, de nombreuses installations étant devenues hors d'usage faute d'entretien ;
- certaines sirènes industrielles (sirènes des sites Seveso seuil haut) ne peuvent être activées que par les exploitants et non par les autorités chargées de la direction des opérations de secours (maire et préfet) dont l'alerte est une des responsabilités ;
- les communes françaises étant très inégalement équipées en moyens d'alerte, il existe un certain nombre de zones blanches (secteurs en dehors des périmètres de couverture des systèmes d'alerte).

Le principe de ce système porte donc sur l'amélioration du taux de couverture des systèmes d'alerte et d'information qui repose sur :

- une mise en réseau de l'ensemble des sirènes existantes (RNA, sirènes communales, puis sirènes PPI),
- une organisation des moyens basée sur une logique de bassins de risque et bassins d'alerte, visant à positionner les moyens d'alerte de la manière la plus pertinente au regard des circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, etc.) afin d'atteindre un maximum de personnes ;
- le déclenchement de l'alerte sur décision du maire et de l'industriel (par délégation), du CODIS, du préfet ou du premier ministre.

L'état des lieux sur la CCLO a débuté en 2010. Aujourd'hui, 18 communes sont reliées au SAIP ou en voie de le devenir. Courant 1^{er} semestre 2015, le logiciel permettant le déclenchement à distance de l'alerte et de la diffusion de l'information devrait être opérationnel.

Cela signifie donc que 15 communes sur les 33 prochainement concernées par les futurs périmètres PPI ne pourront pas être alertées par ce système d'alerte.

d) Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mise en œuvre d'une démarche auprès des 61 communes de la CCLO pour mettre à disposition des maires les compétences du service « risque » pour un accompagnement dans l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Après envoi d'un questionnaire, un rendez-vous a été pris avec les maires intéressés par cette démarche (52 communes sur 61). Malgré le travail que la réalisation de cet outil exige

(entre 6 et 12 mois), les maires et leurs adjoints se sentent particulièrement concernés. Plusieurs d'entre eux ont déjà commencé à travailler et les premiers PCS devraient être achevés courant 2015.

e) Exercice SEVESO

Un exercice Seveso organisé par l'Etat s'est déroulé le 11 décembre 2014 sur la plateforme CHEM'PÔLE 64 – ARKEMA.

L'objectif était de tester les procédures relatives à la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), l'organisation des secours et le déclenchement de la sirène afin d'en vérifier son audibilité.

L'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez étant un établissement concerné par le PPI, l'ensemble du personnel a été invité à se confiner dans le cadre de cet exercice.

f) Information préventive de la population et sensibilisation du public à la conduite à tenir en cas d'accidents technologiques majeurs

▪ Panneaux de confinement

Précurseur en la matière, les élus de la CCLO se sont positionnés dès 1991 sur un certain nombre de questions relatives aux risques technologiques majeurs. La sécurité est devenue leur priorité et de nombreuses actions de sensibilisation des populations ont été menées.

L'une d'entre elles a été de solliciter dès 2000, avant même la parution de la circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 sur le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, les écoles du bassin de Lacq concernées par un PPI pour leur proposer la mise en place d'un plan de confinement face à l'accident technologique majeur.

26 établissements étaient alors concernés. Cette mise en place s'est concrétisée par :

- la sensibilisation des enfants aux consignes par des animations spécifiques,
- la mise en place d'exercices d'entraînement avec débriefing,
- la réalisation de documents de prévention,
- la mise à disposition de mallettes de confinement,
- la mise à disposition de panneaux reprenant le plan de confinement à installer dans chaque classe.

15 ans après, les actions menées perdurent, (des exercices de confinement sont régulièrement organisés dans les écoles en partenariat avec les sapeurs-pompiers), mais des modifications ayant été réalisées dans certains établissements, il est devenu nécessaire de refaire les panneaux de confinement pour intégrer :

- modification de salle de confinement,
- suppression de salle,
- modification de la configuration des lieux,
- mise à jour des signaux d'alerte,
- modification de la charte visuelle.

22 écoles sont concernées (1 école est en cours de construction –Kergomard- et 3 autres se sont regroupées – Arance, Lendresse, Gouze),
220 panneaux ont été refaits, pour un coût de 6 978 € TTC.

▪ Mise en œuvre d'un plan de confinement

Participation à un groupe de travail au collège d'Artix. Mise en œuvre du plan au cours de l'exercice PPI du 11 décembre.

▪ **Organisation d'exercices de confinement dans les écoles**

- Groupe scolaire Charles de Bordeu – Mourenx
- Groupe scolaire Charles Moureu – Mourenx
- Ecole primaire Victor Hugo – Mourenx

g) Les Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Le PPRI de Pardies prescrit le 31 août 2008, a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 septembre 2014.

Les PPRI d'Abidos, de Lacq et de Mont, prescrits le 31 août 2008, et celui de Besingrand prescrit le 27 juillet 2011, devraient aboutir en 2015.

Les enquêtes publiques pour ces 3 PPRI se sont déroulées sur une période allant du 18 août au 7 novembre 2014.

h) Les territoires à risques importants d'inondation (TRI)

Par arrêté du 11 janvier 2013, le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne a défini l'existence d'un territoire à risques importants d'inondation (TRI) sur le bassin du Gave de Pau. Ce dernier se caractérise par un ensemble de 33 communes dont 12 de la CCLO, qui présente une concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable.

Cette démarche menée à l'échelle nationale vise à mettre en œuvre la directive européenne du 23 octobre 2007 sur l'évaluation et la gestion du risque inondation. Transposée dans la loi Grenelle II, elle a pour objectif de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et les activités économiques.

Un plan de gestion des risques inondations (PGRI), à l'échelle du bassin Adour-Garonne définira un cadre réglementaire des objectifs et des moyens pour la réduction des conséquences dommageables des inondations. Ce PGRI devra être arrêté avant le 22 décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

La qualification de notre territoire en TRI implique donc l'élaboration d'une ou plusieurs stratégies locales de gestion des risques d'inondation qui déclinent les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations du PGRI à l'échelle d'un bassin risque.

Pour la définition de cette stratégie, une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation du TRI a été approuvée le 3 décembre 2014.

3.2. Surveillance de la qualité de l'air

a) AIRAQ

La CCLO adhère à AIRAQ (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine) et verse chaque année une cotisation calculée selon le nombre d'habitants.

AIRAQ s'appuie sur un réseau d'une trentaine de stations fixes et d'une centaine d'analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Aquitaine.

Le dispositif actuel sur le bassin de Lacq comporte 5 stations de mesures fixes et une station météorologique.

Le bilan 2014 des pics de pollution sur la zone de Lacq montre toujours une tendance à la baisse :

- dioxyde de soufre (SO₂) : les niveaux de concentration sont faibles. Depuis 2005, ils ont chuté de 82 %,

- le dioxyde d'azote (NO₂) : poursuite de la baisse des niveaux de concentration amorcée en 2010. 49 % de baisse depuis 2005,
- les particules en suspension (PM10) : niveau de concentrations stable par rapport à 2013,
- l'ozone (O₃), niveau de concentrations stable.

Dans le cadre du dimensionnement du dispositif de surveillance d'AIRAQ, une démarche consultative lancée début 2013 et approuvée par le conseil d'administration d'AIRAQ en novembre 2013, avait conclu :

- au maintien des stations de Lacq, Lagor, Labastide-Cézéracq et Mourenx,
- au maintien provisoire de Maslacq en 2014, suivi d'un éventuel arrêt ultérieur,
- à l'arrêt de la station d'Abos et de la station météorologique de Lendresse au 1er janvier 2014.

2 campagnes de mesures ont été réalisées courant 2014 sur Lendresse, avec pour objectif, de comparer les données obtenues à celles des autres stations fixes du bassin et plus particulièrement celle de Maslacq afin de statuer sur la pérennité de cette station.

Les résultats obtenus ont conclu au maintien de cette station à l'ouest de la plateforme de Lacq.

b) Air intérieur

Dans le cadre de ses missions, rappel fait par le service risque à l'ensemble des communes concernées sur leurs obligations réglementaires en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public, conformément au décret 2011-1728 du 2 décembre 2011.

La mise en œuvre de cette surveillance s'articule autour de quatre échéances :

1. avant le 1er janvier 2015, pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles,
2. avant le 1er janvier 2018, pour les écoles élémentaires,
3. avant le 1er janvier 2020, pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré,
4. avant le 1er janvier 2023, pour les autres établissements.

La crèche de Lagor étant concernée par ce dispositif et relevant de la compétence de la CCLO, la mise en place et le suivi de la qualité de l'air intérieur ont été réalisés par le laboratoire des Pyrénées pour un montant de 2 600 € TTC.

Les mesures des polluants recherchés (benzène et formaldéhyde) ainsi que le CO₂, représentatif du niveau de confinement, sont toutes inférieures aux valeurs limites.

Au cours du dernier trimestre, la réglementation a évolué.

Le gouvernement a décidé de simplifier le dispositif en supprimant l'obligation de réaliser des mesures systématiques de qualité de l'air pour les établissements et collectivités qui auront mis en place des dispositions particulières de prévention de la qualité de l'air définies dans un guide de bonnes pratiques.

De nouveaux textes décrivant ce nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont prochainement attendus pour une entrée en vigueur échelonnée de 2018 à 2023 en fonction du type d'établissement.

4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. ENFANCE -ENSEIGNEMENT

1.1. Enfance

a) **Financement d'un RAM et d'un LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui regroupe le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011.

- Participation versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 41 136 €),
- Participation versée au LAEP : 20 372 € (financée par la CAF à hauteur de 5 965 €).

En 2014, le territoire compte 242 assistantes maternelles agréées dont 198 en activité. Le LAEP a accueilli 1 141 enfants et 1 008 parents sur 145 séances (90 familles différentes).

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2014, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches et centres de loisirs du territoire, l'association Amayra, l'Espace de Vie Infantile (EVE), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2014 a été présentée lors du comité de pilotage.

b) **Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement les crèches publiques d'Orthez et de Lagor.

▪ **La crèche « les Canailous » d'Orthez - 50 places**

Déménagement en novembre 2013 dans les algecos : solution temporaire choisie le temps de travaux de reconstruction de la crèche.

Au cours de l'année 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

- 21 agents,
- CA 2014 : 916 629 €,
- Taux d'occupation 79,10 %.

▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY (partenaire privé)**

- 12 agents – 9,85 ETC,
- CA 2014 : 452 210 €,
- Taux d'occupation : 80,79 %.

Elle gère également la construction des crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ouvriront le 4 janvier 2015.

Un projet de reconstruction de la crèche d'Orthez est en cours.

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 pour organiser le transfert de la compétence « crèches » à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle aura ainsi en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

1.2. Enseignement

a) Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a reconduit et étendu les subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs 9 932 €
 - Subventions aux associations sportives 9 500 €
 - Aides aux projets et voyages pédagogiques 45 034 €
 - Aides pour l'achat de matériel pédagogique (collèges).....15 000 €
- Total :79 466 €**

Un fonds de 3 000 € pour le déplacement des élèves qui effectuent des compétitions sportives nationales a été budgété en 2014 (la communauté de communes de Lacq-Orthez n'a pas été sollicitée).

b) Aides financières diverses

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx : **15 000 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique (**21 750 €**) :
 - o La Calendreta d'Artix (20 000 €),
 - o L'association Silva Lata (300 €),
 - o L'école maternelle de Monein (300€),
 - o L'école bilingue de Lagor (300 €),
 - o Le Comité des Relations Extérieures du Pays d'Arthez (850 €).

c) Les aides financières aux étudiants (105 000 € inscrits au budget)

▪ Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire

de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 300 à 800 € par personne et par an.

96 600 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à 215 étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires
300 €	70
400 €	24
500 €	89
600 €	11
700 €	9
800 €	12

- Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq participe également aux frais de stage obligatoires. 23 575 € ont été attribués à 69 étudiants.

d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2014)

L'objectif de l'aide aux devoirs est de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Au total, 115 intervenants ont pris en charge 1 059 élèves du territoire (hors secteur Orthez).

- Aide aux devoirs dans les écoles primaires

35 écoles bénéficient de ce service et 37 communes sont concernées. 82 intervenants et 4 coordonnateurs ont pris en charge 750 enfants inscrits (soit 35% des élèves scolarisés sur l'ancien territoire de la Communauté de communes de Lacq).

Au total, en 2014, 200 heures/semaine ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 5,7 équivalents temps plein.

- Aide aux devoirs dans les collèges

Collège Jean Moulin à Artix : 139 élèves inscrits, 5 intervenants,

Collège Pierre Bourdieu à Mourenx : 78 élèves, 7 intervenants,

Collège Jean Sarrailh à Monein : 44 élèves, 2 intervenants,

MFR de Mont : 54 élèves, 2 intervenants

Au total, en 2014, 315 élèves ont été inscrits (soit 22% des élèves des 3 collèges et de la MFR).

44,35 heures/semaine ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 1,27 équivalent temps plein.

e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Après l'extension du dispositif en janvier 2014 à tout le territoire, les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn, Artix et Monein accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

- Frais de transport : 53 504,13 €

- Frais d'entrée + maîtres-nageurs : 115 904,14 €

f) Rénovation de l'internat de la Maison Familiale et Rurale (MFR) : participation financière de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Par délibération du 18 mars 2013 suivie d'une convention, la communauté de communes de Lacq a reconnu l'intérêt de l'opération de rénovation de l'internat réservé aux élèves des classes 4^{ème} et 3^{ème} et a décidé d'accorder une aide de 75 000 € à la MFR, à parité avec le Conseil général et la commune de Mont.

Le conseil communautaire réuni le 22 mai 2014, face au désengagement du conseil général a décidé d'assurer à parité, avec la mairie de Mont, le financement complémentaire et de réévaluer l'aide communautaire en la portant à 112 500 € soit 37 500 € supplémentaire.

2013 : 40 000 euros

2014 : 72 500 euros

2. HABITAT

2.1. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Programme d'Intérêt Général HOME 64

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le conseil général des Pyrénées-Atlantiques a mis en place un Programme d'Intérêt Général dénommé « HOME 64 » d'une durée de 3 ans.

Ce programme porte sur 3 thématiques transversales : la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

La communauté de communes de Lacq-Orthez, partenaire du programme, apporte une aide de 10 % du montant des travaux subventionnables en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du conseil général et autres potentiels financeurs (caisses de retraites...).

En 2014, dernière année du programme, 74 logements ont été améliorés avec l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez dans le cadre du PIG HOME 64 dont 53 logements occupés par des propriétaires aux ressources très modestes.

Le montant total des travaux pour l'amélioration de ces 74 logements s'élève à 1 495 000 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a subventionné ces 74 projets à hauteur de 111 379 € au titre de sa politique habitat. 51 de ces logements ont vu leur performance énergétique améliorée et ont par conséquent bénéficié d'une aide complémentaire de la communauté de communes au titre de sa politique Energie.

Il a été confié au PACT H&D Béarn Bigorre pour un montant de 21 600 € une mission de conseil technique Habitat / Energie au domicile des demandeurs ainsi que deux permanences mensuelles d'information et d'aide au montage des dossiers de demande de subventions (à Mourenx et Orthez).

2.2. Soutien à la production de logements à prix maîtrisés

La communauté de communes de Lacq-Orthez intervient financièrement pour soutenir le développement d'une offre de logements locatifs à loyers modérés.

Suite au retrait de la SOEMH pour réaliser plusieurs opérations de logements locatifs sociaux, l'Office 64 de l'Habitat a été mandaté pour reprendre 3 opérations : à Labastide-Cézeracq, Arthez-de-Béarn et Lacq-Audéjos.

Les études sont en cours pour réaliser une première tranche de 6 logements locatifs sociaux dans le bourg de Labastide-Cézeracq, 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux et 6 logements locatifs en acquisition-amélioration quartier Mariau à Lacq.

Par ailleurs, la commune de Cescau a été soutenue pour son projet d'acquisition d'une grande bâtisse au cœur du bourg afin de réaliser 3 logements communaux à loyer conventionné (PLUS).

L'aide de la collectivité est de 45 000 €.

La commune de Castetner a engagé un projet d'amélioration de 2 logements locatifs communaux conventionnés (2 PLUS) dans son bourg. La communauté de communes de Lacq-Orthez, conformément à son règlement Habitat, soutient ce projet à hauteur de 27 015 €.

La commune d'Argagnon a été soutenue pour son projet d'acquisition-amélioration d'un logement locatif communal conventionné (PLUS) pour un montant de 15 000 €.

2.3. Politique d'accueil des gens du voyage

Suite à la fusion du 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion du lotissement d'habitat adapté et des terrains familiaux de Mourenx ainsi que le lotissement d'habitat adapté et l'aire de grand passage d'Orthez.

Afin d'assurer la gestion des équipements d'accueil, la communauté de communes de Lacq-Orthez a confié une prestation de médiation sociale au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Orthez. Une convention de partenariat a été signée afin de matérialiser les missions confiées au CCAS. Le coût de cette prestation est de 18 000 € par an.

2.4. Réalisation du programme local de l'habitat

Par délibération du 6 février 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé l'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH).

Le PLH est un document stratégique de programmation de l'habitat, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le PLH définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH comporte trois parties : le diagnostic permettant de mettre en exergue les enjeux du territoire ; les orientations qui fixent les axes prioritaires de la future politique du logement et enfin le programme d'actions définissant les outils et les moyens à mettre à œuvre pour atteindre les objectifs.

L'année 2014 a été consacrée à élaborer le diagnostic et définir les enjeux sur lesquels la communauté de communes devra travailler.

Un nouveau règlement d'intervention habitat sera proposé à l'issue de l'approbation du PLH.

Le bureau d'études Ville et Habitat a été retenu afin d'assister l'intercommunalité dans la réalisation de ce nouveau PLH pour un montant de 71 760 €.

3. TRANSPORTS

3.1. Le service de transport à la demande (TAD)

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Depuis son lancement en 2012, 19 662 voyageurs se sont déplacés avec le TAD. Le coût de fonctionnement du service pour 2014 s'élève à 235 000 € financés à hauteur de 99 875 € par le conseil départemental et 10 000 € par les usagers.

3.2. Transport ferroviaire

La gare d'Artix est inscrite comme projet prioritaire depuis 2006 dans le schéma de modernisation des gares, pour la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement de ses abords.

Depuis 2011, la gare d'Artix est inscrite comme projet prioritaire dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) signé en décembre 2013.

Par ce contrat, la commune d'Artix devait s'engager à réaliser les travaux d'aménagement des abords, le bâtiment étant à la charge de SNCF Gares et Connexions.

Les travaux d'aménagements des abords ont débuté en décembre 2014 pour une fin de chantier prévue 1^{er} semestre 2015.

Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 512 000 € H.T.

3.3. Transport scolaire

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens. La participation pour l'année 2014 s'élève à 222 000 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les lycéens et collégiens.

3.4. Transports interurbains

Ils relèvent du conseil général des Pyrénées-Atlantiques : la communauté de communes de Lacq-Orthez a participé à la réflexion sur leur refonte pour demander une desserte plus importante du territoire. Pour compenser la suppression de la ligne 802 bis (Orthez-Mourenx) un renforcement de la ligne 802 (Artix-Pau), avec une rotation supplémentaire en milieu de journée, a été demandé et mis en place au 1^{er} juillet 2014.

3.5. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place un dispositif d'aide à l'installation de la téléassistance chez les personnes âgées, mission confiée au CLIC.

Le coût pour l'année 2014 s'élève à 4 512 € pour 94 installations (coût unitaire TTC 48 €).

4. CULTURE

4.1. Centre Culturel

L'investissement total relatif au bâtiment est estimé à 13 millions d'euros TTC dont 2,4 millions d'euros pour la part mairie de Mourenx.

Les subventions obtenues pour le bâtiment s'élèvent à 4,95 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros pour les équipements de la communauté de communes de Lacq-Orthez et 0,45 millions d'euros pour les équipements Mairie.

Les travaux du futur centre culturel démarrés en octobre 2013 se sont poursuivis tout au long de l'année 2014 avec, pour la partie cinéma-CCSTI, l'achèvement des travaux de gros œuvre, de fermetures et de double isolation. Le gros œuvre était en cours d'achèvement fin 2014 pour la partie médiathèque.

Les dépenses acquittées correspondaient en décembre 2014 à 61 % du programme d'investissement engagé soit 7 626 000 € TTC.

L'année 2014 a par ailleurs permis de définir le programme d'investissement relatif à la téléphonie et à l'informatisation du centre, avec le choix d'une interconnexion-liaison fibre optique à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Concernant le restaurant, un appel à candidatures a conduit à retenir la holding Pilota qui exploitera les locaux dans le cadre d'une convention avec la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Concernant la gestion du centre culturel, le principe suivant a été arrêté :

- Chaque collectivité gère directement les services relevant de sa compétence :
 - commune : galerie d'art en régie, cinéma (DSP) et théâtre (convention de mise à disposition des locaux),
 - communauté de communes de Lacq-Orthez : médiathèque dont cyber-bases, en régie, CCSTI Lacq Odyssée (convention de mise à disposition des locaux), brasserie (convention d'occupation temporaire du domaine public).
- La communauté de communes de Lacq-Orthez assurera la gestion globale du centre :
 - Mise en œuvre du projet culturel d'établissement qui fixe les enjeux et les objectifs du centre culturel,
 - Gestion des espaces mutualisés (salle d'exposition, espace multifonction) et des espaces communs (Hall, sous-sol),
 - Fonctionnement technique et administratif du centre culturel avec une convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mourenx fixant la participation financière de la commune aux coûts de gestion globale du centre culturel,
 - Les futurs horaires de la médiathèque (34 h tout public) ont par ailleurs été proposés, configurant les besoins en personnel de la médiathèque et du centre culturel à partir de fin 2015.

4.2. Pôle lecture

Après la fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez, le Pôle est constitué de 23 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 Médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 10 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq, Mont, Puyoo, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide Cézeracq et Viellenave d'Arthez) et 5 halte-lectures (Balansun, Saint Boès, Sainte Suzanne, Sallespisse, Salles Mongiscard). A ce jour, toutes les communes ou SIVU ont signé la charte du réseau sauf Orthez.

a) Acquisitions

Les fonds documentaires développés (922 documents) concernent des romans en gros caractères, des romans classiques, des mangas et des documents pour l'animation.

b) Animations

Deux animations thématiques ont été mises en place. La première de janvier à juillet autour des littératures étrangères (Le tour du monde en 80 livres) et la seconde de septembre à décembre autour de l'Histoire (Toute une histoire) ainsi que 2 cycles de programmation de l'animation « Contes pour petites oreilles ».

Ces animations se sont traduites par des expositions (6), des lectures théâtralisées (7), des spectacles tout public (40), des projections de cinéma (2), des clubs-lecture (4), des ateliers de création (3), des contes pour petites oreilles (14).

Le bilan global des animations menées en 2014 se décline ainsi :

- **Fréquentation : 2 440 spectateurs pour 76 séances**
 - animations thématiques : 2 016 spectateurs pour 62 séances,
 - contes pour petites oreilles : 424 spectateurs pour 14 séances
- **Répartition par public**
 - animations tout public : 969 spectateurs pour 33 séances
 - animations ados-adultes : 628 spectateurs pour 20 séances
 - animations petite enfance : 843 spectateurs pour 23 séances

c) Prêts et réservations dans le réseau et auprès de la BDPA

Les navettes desservent toutes les structures une fois par semaine. Elles ont acheminé **2 441 livres** (2099 réservations inter sites et 342 réservations BDPA).

Le service de réservation en ligne fonctionne bien. Il y a eu **547 réservations** (242 BDPA, 305 individuelles) faites sur le site. Les usagers apprécient ce service en ligne (16% des réservations individuelles sont effectuées sur ce service).

Les enseignants du réseau réservent les malles thématiques et demandent des sélections.

d) Visites des scolaires nécessitant un transport dans les bibliothèques du réseau

Le Pôle prend en charge le transport des scolaires dans une bibliothèque du réseau, avec le soutien financier du conseil départemental.

Ainsi **76 allers-retours** ont été pris en charge : 55 pour Mourenx, 4 pour Arthez, 9 pour Monein, 5 pour Mont, 1 pour Labastide-Monréjeau et 2 pour le Salon du livre d'Orthez.

e) Interventions auprès des structures de petite enfance d'Artix et de Lagor.

Il y a eu 12 interventions (3 rendez-vous par an sur les 4 sites) pour les relais Amayra et les crèches d'Artix et de Lagor dans leurs locaux

f) Informatisation du réseau

Finalisation de l'informatisation de la bibliothèque de Casteide-Candau.

4.3. Plan local de randonnées

a) Une nouvelle offre P.L.R.

Suite à la fusion, le territoire élargi se dote de 2 Plans Locaux de Randonnées (600 km de chemins) valorisant notre patrimoine local :

- Le P.L.R du secteur d'Orthez avec 16 boucles pédestres et 4 VTT, soit 200 km de balades. Sa promotion est menée par l'office de tourisme « Béarn des Gaves » au travers du guide de randonnées « Le Béarn des Gaves – 60 Balades et Randonnées ».
- Le P.L.R du Bassin de Lacq, avec ses 37 boucles (32 sont pédestres, 6 sont mixtes, et 4 sont uniquement VTT), soit 400km de balades. Sa promotion est quant à elle, menée par l'office de tourisme « Cœur de Béarn » au travers du guide de randonnées « Bassin de Lacq – 32 randonnées d'Arthez-de-Béarn à Monein».

b) Un nouveau suivi de l'entretien

Depuis le 1^{er} janvier 2014, une restructuration interne du suivi de l'entretien du Plan Local de Randonnée est mise en place. Le service P.L.R suit ainsi l'intégralité de l'entretien de ses chemins. Un nouveau marché de fauchage lancé début 2014 et pour 4 ans, a permis le découpage suivant :

- **Le fauchage manuel** (2 passes par an printemps/automne) est confié à 3 associations et/ou entreprises d'insertions du territoire. Elles se partagent les travaux de débroussaillage, bucheronnage et de petit entretien du territoire.
 - o Pour la durée du marché : mini 100 000€ maxi : 300 000€
- **Le fauchage mécanique** (2 passes par an printemps/automne) est confié à 2 entreprises du territoire. La passe de printemps (passe simple – milieu du chemin) et la passe d'automne (passe complète - milieu + talus/fossés du chemin).
 - o Pour la durée du marché : mini 50 000€ maxi : 150 000€

c) Animations

- **Autour du P.L.R**

Les randonnées entre Gave et coteaux » organisées à Balansun le dimanche 21 septembre 2014, ont accueilli 676 personnes.

Coût de l'évènement : 6200€

- **Autour des sentiers d'interprétation**

Les 10 animations proposées autour des sentiers d'interprétation de Mourenx, Lendresse et Monein ont accueillis (printemps : 210 élèves /13 classes /automne : 336 élèves / 14 classes) 546 élèves du CP au CM2.

4.4. Cyber-bases

a) Fonctionnement

Suite à la fusion entre les communautés de communes, le nouveau réseau cyber-base compte, au 1^{er} janvier 2014, neuf cyber-bases fixes (Arthez-de-Béarn, Artix, Maslacq, Monein, Mourenx, Orthez, Pardies, Puyoô et Salies-de-Béarn). Une convention avec la communauté de communes de Salies-de-Béarn leur dédie un tiers d'équivalent temps plein d'animateur. La cyber-base mobile complète le dispositif pour intervenir directement dans divers établissements partenaires du territoire.

Le site de Pardies sort du réseau cyber-base le 1^{er} juillet 2014, le réseau comprend ainsi 8 sites fixes.

Une harmonisation des tarifs et des modes de fonctionnement a été nécessaire : au 1^{er} septembre 2014, une carte unique a été mise en place, avec des tarifs uniformes et simplifiés.

La convention de partenariat avec le centre socioculturel d'Orthez a été révisée pour une application au 1^{er} janvier 2015, redéfinissant notamment le type d'intervention de son animatrice auprès du public. Cette intervention est maintenant axée sur les séances de découverte et les ateliers thématiques.

b) Actions

- Ateliers clé-en-main pour les temps d'activités périscolaires (TAP),
- Liste des sites ludo-éducatifs,
- Accompagnement sur la fin de Windows XP (installation éventuelle d'un système alternatif).

c) Animations

- Journées des Familles,
- Rencontres de l'emploi,
- Fête du Cyber Centre,
- Tu fais koa mercredi (Médiathèque Orthez),
- Semaine du Libre (promotion des logiciels libres),
- Foires de Mourenx et d'Artix,
- Journées du Livre à Orthez,
- Rallye Cité (Mourenx),
- Mois de l'e-administration,
- Cyber Défi,
- Fête de la Musique.

d) Cyber-base mobile

Interventions en maisons de retraite, centres de loisirs, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs.

e) Communication

Afin d'améliorer la communication vers et avec le public, un nouveau blog a été mis en place. Outre l'affichage des informations pratiques et des coordonnées du service, il permet surtout de publier des actualités, des conseils et certaines créations issues de nos animations.

f) Chiffres

La fréquentation est stable avec 6700 visites et 979 usagers inscrits dont 611 réguliers dans les cyber-bases fixes. Plus de 300 personnes ont bénéficié de la cyber-base mobile. 700 personnes environ ont participé aux diverses animations

g) Orientations

Les publics ont évolué face au numérique. Il est désormais courant d'utiliser Internet au quotidien pour une majorité de personnes. Pour autant, le numérique et ses usages évoluent encore plus rapidement, avec des enjeux souvent difficiles à percevoir. En effet,

comment exercer pleinement sa citoyenneté dans une société devenue numérique si on manque d'assurance et de compréhension face à ces outils quotidiens ?

Ainsi, alors que certaines demandes sont en baisse, de nouveaux besoins émergent et le réseau cyber-base s'adapte pour y répondre : accompagnement sur l'utilisation des tablettes et smartphones, aide à la gestion de son identité numérique (réseaux sociaux), sensibilisation au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, accompagnement des adolescents (dont la grande majorité surestime son savoir-faire). Des ateliers et des partenariats devront être développés en ce sens, notamment dans l'optique du futur centre culturel de Mourenx.

Afin d'améliorer la pertinence du service et de renforcer ses cibles, les membres du comité de pilotage du 7 novembre 2014 ont proposé de restructurer les moyens du réseau pour ne conserver, en ce qui concerne le territoire de la CCLO, que 2 sites fixes, à savoir Mourenx et Orthez. Cette décision a été validée en conseil communautaire le 1^{er} décembre 2014 et sera appliquée le 1^{er} septembre 2015.

4.5. Ecoles de musique

Suite à la fusion du 1er janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez dispose de la compétence « écoles de musique » dans ses statuts. A ce titre, elle gère l'école de musique intercommunale d'Orthez et s'est substituée au SIVOM d'Arthez-de-Béarn pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 226 € à l'école de musique associative d'Arthez-de-Béarn.

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose de 2 ans pour préparer le transfert de la compétence des communes à l'intercommunalité pour l'ensemble des établissements existants (Mourenx, Artix, Maslacq, Monein) ou restituer la compétence aux communes.

a) Budget

- Investissement : 220 662 € ont été mandatés pour les travaux d'aménagement du nouveau bâtiment accueillant l'école d'Orthez, 19 072 € pour l'acquisition du mobilier et 14 969 € pour l'acquisition d'instruments.
- Fonctionnement : les moyens alloués à l'école de musique d'Orthez ont été reconduits.

b) Effectifs

1 directeur, 1 adjoint administratif, 2 techniciens du spectacle et 18 enseignants qui dispensent 275 heures de cours par semaine pour l'enseignement des instruments suivants : piano, accordéon, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse, hautbois, flûte, clarinette, saxophone, cor, cornet, trombone, tuba, percussion et batterie.

Les intervenants programment également des animations musicales sur Orthez et les communes situées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez tout au long de l'année : *cérémonies officielles, carnivals, Journée des familles, festival, fête de la Musique, animations diverses.*

c) Elèves

406 élèves dont 334 en Instrument, 233 en Formation Musicale et 23 en Eveil musical.

5. POLITIQUES CONTRACTUELLES

5.1 Partenariat avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'UPPA lors de son conseil du 21 mars 2011 et ce jusqu'en 2014.

Dans ce cadre est proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq-Orthez aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 € pour la période 2011/2014.

En 2014, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'une demi allocation de thèse sur « Impact de l'affichage carbone sur les pratiques et les modes de collaboration dans la relation "chargeur-transporteur"» (15 000 €/an pendant 3 ans) en cofinancement avec l'ADEME,
- Financement d'un post-doctorat relatif aux « Couplage adsorption / gonflement en milieu poreux peu perméable » projet porté par le *LFC-R UMR 5150* (23 000 €),
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet CANOE,
- Financement d'une bourse contrat plus sur l'étude des propriétés moléculaires de molécules BN-hétérocycles aromatiques en vue d'applications dans les domaines du stockage l'hydrogène, biomédicaux ou optoélectroniques auprès de la société BOROCHÉM (6 000 €).

Par ailleurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a renouvelé cette convention lors de son conseil du 1^{er} décembre 2014 et ce pour la période 2015-2018.

5.2 Contrat de pays

a) Politique contractuelle régionale : une année de transition

Le deuxième contrat de Pays avait fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2013. L'année 2014 a permis de clôturer les derniers dossiers bénéficiant d'un financement régional à ce titre. Le service a accompagné les maîtres d'ouvrage concernés dans la constitution des dossiers de demande de subvention ou de solde qui doivent être transmis dans ce cadre.

Par ailleurs, le conseil régional d'Aquitaine a défini en 2014 un nouveau règlement d'intervention en matière de politiques contractuelles. Le service a participé à l'ensemble des réunions d'informations organisées dans ce cadre. Ce règlement a été adopté le 20 octobre 2014 par le conseil régional. Il réforme en profondeur la logique d'intervention régionale et vise à différencier l'appui proposé par la région en fonction de la situation socio-économique des intercommunalités, avec :

- une contractualisation du droit commun pour tous les territoires : les contrats de programmation territoriale,
- des dispositifs spécifiques, en plus du droit commun, pour les territoires « en difficulté » : les contrats de cohésion et de développement territorial.

Au regard de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut être positionné sur un contrat territorial unique permettant d'émarger sur les deux types de dispositifs : le contrat de programmation (communautés de communes de Lacq-Orthez, Navarrenx et Salies-de-Béarn) et le contrat de cohésion et de développement territorial (communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn). Les élus du comité de pilotage du Pays devront se prononcer en 2015 sur leur volonté ou non de s'inscrire dans cette démarche.

b) Appel à projet LEADER : élaboration d'une candidature à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

La région Aquitaine, en qualité d'autorité de gestion des fonds européens 2014 -2020, a lancé en 2014 l'appel à projet LEADER, destiné aux territoires organisés (Pays ou Parcs naturels régionaux).

LEADER signifie « liaisons entre actions de développement de l'économie rurale ». Cette mesure du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) permet de soutenir les stratégies locales de développement grâce à l'attribution d'une enveloppe financière pluriannuelle dédiée à un projet de territoire. Ces financements peuvent bénéficier à des opérations portées par des acteurs publics ou privés qui répondent à la stratégie proposée.

Les élus du Pays ont fait part de leur volonté de positionner le territoire sur ce dispositif. Un travail de concertation a donc été conduit tout au long de l'année 2014, associant les élus du Pays et les acteurs privés du territoire, afin de définir la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre de cet appel à projet.

Ce travail a permis d'aboutir au dépôt d'une candidature réalisée en interne. Elle présente une stratégie axée sur le développement économique du territoire, comprenant trois objectifs principaux déclinés en sous-objectifs :

- accompagner la reconversion et le développement du tissu productif local
 - o appuyer la mutation du patrimoine économique bâti,
 - o soutenir les activités de production et de transformation dans les domaines agricoles, sylvicoles et agroalimentaires,
 - o favoriser les processus innovants entre agriculture, environnement, paysage et énergie,
- soutenir une dynamique économique et commerciale de proximité,
 - o renforcer l'attractivité de l'offre commerciale,
 - o appuyer le développement des circuits courts de commercialisation,
 - o développer la promotion des ressources économiques et identitaires du territoire,
- encourager l'entreprenariat et la professionnalisation des acteurs socio-économiques.
 - o favoriser la structuration et la professionnalisation des acteurs économiques,
 - o renforcer la dynamique d'accueil des porteurs de projet,
 - o relever le défi de la créativité et encourager les synergies : de nouvelles manières de travailler et d'entreprendre.

La candidature du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves a fait l'objet d'une soutenance orale organisée à Bordeaux en avril 2015.

c) Politique contractuelle départementale : les contrats territoriaux

Dans le cadre de sa politique d'appui aux investissements publics, le conseil départemental a signé en novembre 2013 deux contrats d'aide aux tiers publics avec les territoires de Lacq et d'Orthez. La fusion des deux communautés de communes ayant été actée ultérieurement, deux contrats distincts avaient alors été signés.

Dans le cadre de ce dispositif, le conseil départemental a prévu une « clause de revoyure » des contrats à mi-parcours, permettant une éventuelle réaffectation des crédits non consommés. Un état d'avancement des opérations intercommunales inscrites au contrat a été réalisé avec l'ensemble des services à partir du mois de septembre 2014, ainsi qu'un travail d'identification des nouvelles opérations susceptibles de bénéficier de financements départementaux.

Une fiche récapitulative a été transmise au conseil départemental en décembre 2014 faisant apparaître pour le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- les projets en cours ou maintenus,
- les projets reportés (qui ne pourront pas bénéficier de financement au titre du contrat territorial pour des raisons de calendrier) ou abandonnés,
- les projets modifiés,
- les nouveaux projets identifiés.

Ces éléments seront traités courant 2015 par le nouvel exécutif départemental (élections départementales en mars 2015).

5 - PÔLE RESSOURCES

1. LES FINANCES

b) Les résultats du compte administratif 2014

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	49 233 264,91	57 227 518,80	7 994 253,89
Réalisations de l'année 2014	49 233 264,91	54 440 245,54	5 206 980,63
Excédents de fonctionnement 2013 reportés	-	2 787 273,26	2 787 273,26

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	36 572 062,25	28 701 354,35	- 7 870 707,90
Réalisations de l'année 2014	27 714 304,80	23 951 584,35	- 3 762 720,45
Déficits d'investissement 2013 reportés	3 997 685,99		- 3 997 685,99
Restes à réaliser	4 860 071,46	4 749 770,00	- 110 301,46

c) La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

Les données du compte administratif permettent de mesurer la **capacité d'autofinancement réelle brute** de la collectivité. Elle s'élève à **9 540 931 €** en 2014.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement soit **97,50 %** est particulièrement important cette année.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	55 500 428,83	49 233 264,91	97,50%
011	Charges à caractère général	8 901 326,52	8 771 291,47	98,54%
012	Charges de personnel	14 386 047,00	14 062 995,59	97,75%
014	Atténuation de produits	14 042 334,00	13 793 541,68	98,23%
65	Charges de gestion courante	4 507 571,00	4 293 731,76	95,26%
66	Charges financières	772 000,00	521 754,25	67,58%
67	Charges exceptionnelles	3 483 749,45	3 399 206,81	97,57%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	46 093 027,97	44 842 521,56	97,29%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 003 352,03</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 404 048,83</i>	<i>4 390 743,35</i>	<i>99,70%</i>

▪ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 8,7 M€ en 2014, c'est le chapitre qui a le plus fort taux de réalisation.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élevaient à 14 M€ en 2014.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 304 736 € pour la contribution au SDIS
- 980 081 € pour les participations et subventions aux organismes publics.
- 1 852 894 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à 12,33 M€ en 2014.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq Orthez a représenté 1 434 732 € en 2014.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 670 912 €. Le rattachement des intérêts courus non échus fait diminuer la réalisation de ce chapitre.

b) Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	55 503 177,27	54 440 245,54	103,27%
013	Atténuation de charges	411 000,00	392 534,84	95,51%
70	Produits des services	1 744 300,00	1 844 752,58	105,76%
73	Impôts et taxes	34 168 112,00	36 116 589,40	105,70%
74	Dotations, participations	15 056 239,33	14 600 833,32	96,98%
75	Produits de gestion courante	411 015,00	467 453,32	113,73%
77	Produits exceptionnels	868 445,00	961 289,40	110,69%
	Total recettes réelles de fonctionnement	52 659 111,33	54 383 452,86	103,27%
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	56 792,68	56 792,68	100,00
002	Excédents reportés	2 787 273,26		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élevaient à 392 534 €.

▪ **Les produits des services et du domaine**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions de + 100 452 €. Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les produits de l'école de musique : 64 148 €,
- les produits des crèches : 200 840 € (+ 14 840 € par rapport à la prévision),
- le transport à la demande : 14 000 €,
- entretien des espaces verts : 59 241 € (+ 9 241 € par rapport à la prévision),
- les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 397 224 € ; autres mises à disposition : 88 478 € (+ 78 478 € par rapport à la prévision).

▪ **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions avec notamment + 388 929 € pour la CVAE, + 344 235 € pour le FNGIR, + 164 865 € pour l'IFER, + 431 918 € pour les contributions directes (rôles supplémentaires).

Dans ce chapitre apparaissent les diverses composantes du **panier fiscal hors la DCRTP que l'on trouve au chapitre 74** :

Le panier fiscal total atteint 34,64 M€ et se décompose ainsi :

- la fiscalité des ménages (taxes foncières et d'habitation) et la cotisation foncière des entreprises représentent 17,55 M€ soit **50,66 %** du panier,
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises représente 3,85 M€ en 2014 soit **11,11 %** du panier,
- la taxe sur les surfaces commerciales et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux représentent un total de 1,47 M€ soit **4,25 %** du panier,
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de TP) : 11,77 M€ soit **33,98 %** du panier.

D'autres produits :

- la taxe de séjour : 26 672 €
- les attributions de compensation négatives : 629 747 €
- les droits de place : 17 000 €

▪ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 14,60 M€.

Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) d'un montant de **7,39 M€** en 2014.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend 2 parts pour un total de 5,67 M€ :

- une dotation d'intercommunalité pour 2,28 M€,
- une dotation de compensation de 3,39 M€.

Les compensations : depuis la réintégration de la fiscalité ménages, l'Etat reverse des compensations liées aux exonérations accordées pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière et la taxe d'habitation soit 519 860 € en 2014.

Les subventions de fonctionnement versées par divers organismes et collectivités ont représenté 1M€.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre s'est élevé à 466 958 € en 2014 provenant des revenus des immeubles.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- les cessions de terrains et de matériel pour un montant total de 809 335 € ;
- des remboursements de sinistres et de charges.

d) La section d'investissement

a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 665 138,24	27 714 304,80	4 860 071,46
20	Immobilisations incorporelles	530 881,24	338 521,10	26 808,00
204	Subventions d'équipement versées	7 284 280,32	4 874 674,22	142 427,97
21	Immobilisations corporelles	3 376 277,89	2 456 328,54	456 162,46
23	Immobilisations en cours	25 248 292,75	13 860 837,73	1 339 877,51
	Total des dépenses d'équipement	36 439 732,20	21 530 361,59	1 965 275,94
16	Emprunts et dettes assimilées	2 496 000,71	1 556 506,29	
	Total des dépenses financières	2 496 000,71	1 556 506,29	0,00
45	Opérations pour comptes de tiers	7 289 926,66	4 212 959,04	2 894 795,52
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	56 792,68	56 792,68	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	385 000,00	357 685,20	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	3 997 685,99		

- **les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement réalisées en 2014 sont très élevées, ce volume de dépenses n'avait jamais été atteint : **25,7 M€** (12,6 M€ en 2013).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2014 s'élèvent à 4,8M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **65 %** contre 53,8 % en 2013 (dépenses mandatées).

- **la dette**

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 556 506,29 € au titre du budget principal (1 173 703,46 € en 2013).

b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 728 279,26	23 951 584,35	4 749 770,00
13	Subventions d'investissement	5 989 604,47	2 690 223,04	2 849 770,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 942 119,55	6 600 000,00	1 400 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	24 960,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	24 931 724,02	9 315 183,04	4 249 770,00
10	Dotations et fonds divers	1 952 265,00	1 851 281,70	500 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 008 929,38	6 008 929,38	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	630 000,00	639 074,88	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-287 040,00		0,00
	Total des recettes financières	8 304 154,38	8 499 285,96	500 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	7 700 000,00	1 388 686,80	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	5 003 352,03		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 404 048,83	4 390 743,35	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	385 000,00	357 685,20	

▪ les emprunts

8 M€ ont été contractés pour le financement du centre culturel, 6,6 M€ encaissés en 2014 et 1,4M€ en restes à réaliser.

▪ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En 2014, 1 851 281 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

▪ Les subventions d'équipement

Elles ont représenté 4M€ en 2014 :

- Aménagement numérique : Conseil régional : 188 735 €
- Centre culturel multimédia : ANRU : 259 041 €, conseil régional : 186 480 €, conseil général : 430 078 €, commune de Mourenx : 1 312 186 €.
- Voirie : 1 140 039 €
- Commerce, artisanat : Fisac : 71 020 €
- Office de tourisme : Conseil général : 60 528 €
- Terrains familiaux : DDTM : 32 014 €
- Ecole de musique : conseil régional : 90 000 €, conseil général : 206 796 €
- Photovoltaïque : conseil régional : 25 488 €

2. LA COMMUNICATION

2.1. La composition du service

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

- Aurélie BASSALER : Responsable du service

- Béatrice DIBOS : Chargée de communication, spécialisée dans l'infographie
- Mélanie DUSSARRAT : Rédactrice et chargée des supports numériques
- Nathalie FONSECA : Chargée de communication, spécialisée dans l'infographie
- Anne-Marie LABORDE : Rédactrice et chargée des relations presse
- Géraldine MURILLO : Chargée de communication, spécialisée dans l'évènementiel

2.2. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser un territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire ; informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

a) Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

b) Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
 - Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
 - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
 - Gestion du site www.cc-lacqorthez.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
 - Magazine : 3 numéros / an, distribués dans les 25 000 foyers des 61 communes.
 - Gestion du réseau de distributeurs de plis : auprès des foyers des 61 communes de la CCLO et gère à cet effet le réseau de près de 50 distributeurs.
 - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette »
 - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
 - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO
 - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
 - Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio - : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
 - Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.

- Communication évènementielle :
 - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

c) Assistance communication aux communes

Une réflexion est engagée pour mettre en place un règlement d'intervention afin de répondre au mieux aux problématiques des 61 communes.

d) Opérations particulières réalisées en 2014

- Abandon du projet d'extension du réseau d'affichage « sucette » à l'échelle des 61 communes en raison de la réglementation en vigueur concernant les supports d'affichage publicitaire dans les communes de moins de 10 000 habitants.
- Extension du réseau de distribution à l'échelle des 61 communes,
- Logo et charte graphique CCLO : mise à jour de tous les supports de communication de la CCLO suite à la fusion,
- Multimédia : début d'une réflexion sur la communication numérique de la collectivité,
- Lancement de la bourse aux locaux sur le site internet CCLO,
- Participation aux étoiles de l'économie organisées par Pyrénées presse et création d'un clip de présentation de la CCLO,
- Stand institutionnel à la foire d'Orthez,
- Création des chartes graphique et outils de communication des nouveaux services :
 - Ecole de musique d'Orthez,
 - RAM d'Orthez et festival petite enfance d'Orthez,
 - Coworking et I.Etech,
 - Base de loisirs d'Orthez-Biron
- Préparation de la communication et des modalités d'harmonisation de la collecte des déchets,
- Organisations d'inaugurations, de réceptions et de cérémonies (liste non exhaustive) :
 - Maison de santé – Artix,
 - Boviduc – Mesplède,
 - Office du tourisme cœur de Béarn – Monein,
 - Présentation des actes du colloque développement économique.

3. L'INFORMATIQUE

Les missions du service informatique ont évolué en 2014 puisque le service gère désormais l'accueil de la collectivité (accueil physique et téléphonique, gestion des salles de réunion, enregistrement du courrier, affranchissement) et plusieurs nouveaux sites distants (crèches, école de musique d'Orthez, antenne administrative d'Orthez).

Cette année, les axes prioritaires se sont concentrés sur :

- la dématérialisation des procédures pour les élus et le service finances,
- la gestion optimale de l'accueil téléphonique,

- l'équipement et l'intégration des sites distants au réseau et fonctionnement informatique de la communauté.

3.1. Acquisition de matériels et logiciels

Les dépenses ont porté sur :

- l'acquisition de logiciels :
 - module de gestion financière – PES V2 (dématérialisation de la transmission du budget au contrôle de légalité pour répondre aux obligations règlementaires)
 - outil de gestion de l'éclairage public
 - solution hébergée de gestion de la petite enfance et prestations associées
- l'équipement informatique des services situés dans les bâtiments administratifs et les sites distants (renouvellement et achat de nouveaux postes informatiques ; lancement d'un nouveau marché de fourniture-déploiement et maintenance de copieurs numérique en location/maintenance)
- la sécurisation du réseau
 - changement du pare-feu et solution de filtrage associée
 - ajout d'une baie de brassage dans le local serveurs
 - acquisition d'un serveur de sauvegarde dédié.

3.2. Projet tablettes numériques élus

Outre les échanges dématérialisés entre la préfecture et le service finances/marchés publics, la dématérialisation s'applique désormais au niveau des échanges avec les élus.

Equipé d'une tablette tactile SAMSUNG GALAXY avec connexion 3G/4G, chaque conseiller peut retrouver son environnement de travail : traiter ses courriels, recevoir ses convocations, travailler sur ses documents de travail (délibérations, consultation des présentations), naviguer sur internet et se connecter à Extranet de la collectivité.

Au-delà des aspects pratiques d'archivage, de suivi des dossiers, l'utilisation d'une tablette tactile permet une économie de papier, de reprographie, de frais d'envoi et une rapidité d'échanges entre les élus et les services.

Le marché a été attribué à la société ORANGE pour un montant estimatif de 103 709 € HT (solution de base + abonnements et services + prestations de mise en œuvre – 24 mois).

3.3. Formations informatiques

Une consultation portant sur les formations informatiques pour les agents de la communauté de communes de Lacq Orthez a été relancée en fin d'année.

Le marché a été confié l'organisme de formation VERTEGO.

Les prestations fin 2014 ont porté essentiellement sur des journées d'accompagnement bureautique sur site (Word, Excel, PowerPoint, Outlook).

Ces journées répondaient bien aux besoins des nouveaux agents intégrant la collectivité et/ou lors du changement de leur environnement de travail.

Par ailleurs, d'autres formations ont été dispensées sur site par les sociétés propriétaires des applications. Elles ont concerné notamment le Système d'Information Géographique, les outils de gestion CIRIL.

3.4. Développement d'applications internes

Possédant des compétences en interne, le service a développé et mis à disposition, depuis l'extranet de la collectivité, deux nouvelles applications :

- une application de gestion des réservations de salles de réunion multi sites,
- une application de gestion des fournitures administratives.

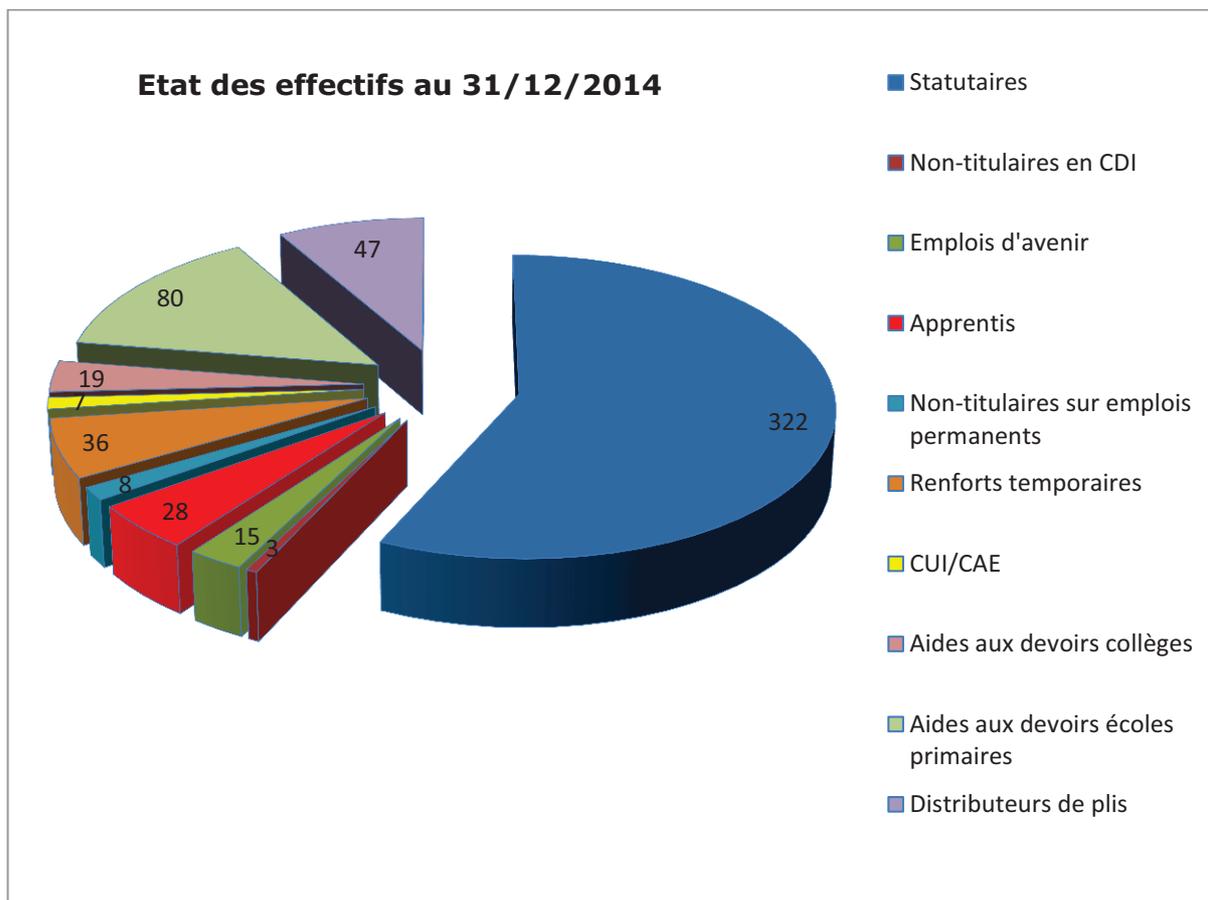
4. LE PERSONNEL

4.1. Les chiffres-clés

a) Les effectifs

565 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2014 au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 322 agents statutaires,
- 3 agents non-titulaires en CDI,
- 15 emplois d'avenir,
- 8 agents non-titulaires sur emplois permanents,
- 36 agents en renfort temporaire,
- 7 contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- 28 apprentis,
- 19 auditeurs pour l'aide aux devoirs dans les collèges,
- 80 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires,
- 47 distributeurs de plis.



b) Les avancements de grades

Dans la filière administrative :

- **1** attaché principal a été nommé directeur,
- **1** attaché a été nommé attaché principal,
- **1** rédacteur principal de 2^{ème} classe a été nommé rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- **2** rédacteurs ont été nommés rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- **5** adjoints administratifs de 2^{ème} classe ont été promus adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Dans la filière technique :

- **2** techniciens principaux de 1^{ère} classe ont été nommés ingénieur,
- **3** techniciens principaux de 2^{ème} classe ont été promus 1^{ère} classe,
- **8** adjoints techniques ont été nommés adjoint technique de 1^{ère} classe,
- **2** agents de maîtrise ont été promus agent de maîtrise principal,
- **4** adjoints techniques ont été nommés agent de maîtrise,
- **5** adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ont avancé au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- **9** adjoints techniques de 2^{ème} classe ont été nommés adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

c) Les avancements d'échelon

75 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

d) La formation

Le plan de formation annuel mis en œuvre en 2014, en cohérence avec les orientations générales de la collectivité en matière de formation-gestion des ressources humaines et les demandes individuelles des agents, a permis au personnel de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- de se former dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail,
- d'améliorer la culture commune des agents en s'appuyant sur un renforcement de la culture managériale des encadrants de proximité.

Les agents, en situation de stage règlementaire au cours de l'année 2014 (14 agents nommés stagiaires), ont également suivi la formation statutaire obligatoire d'intégration d'une durée de 5 jours.

Les coûts de formation ont été pris en charge en priorité dans le cadre de stages organisés par le CNFPT auquel la collectivité a versé une cotisation qui s'est élevée à 76 648 € pour 2014. La collectivité a disposé également d'une enveloppe de 60 000 €, définie par le BP 2014, qui a permis de financer les formations spécifiques qui ne sont pas proposées par le CNFPT, tels que les permis (lourds, super-lourds, remorques) ou les CACES mais aussi pour prendre en charge la contrepartie financière demandée par les CFA pour la formation des apprentis durant l'année 2014.

5. LA VIE ASSOCIATIVE

En 2014 ont été recensés toutes les associations et organismes qui bénéficiaient de subventions de la part des communautés de communes du canton d'Orthez et de Lacq.

Ainsi, le montant total de subventions octroyées par la communauté de communes de Lacq-Orthez issue de la fusion s'est élevé à 2 397 581,05 €, réparti comme suit :

- 1 153 012,17 € de cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants, ont été attribués.
- 1 205 060 € de subventions ont été octroyés aux associations et organismes divers.

Ainsi, en fonction de leur objet, les associations et organismes sont répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité. Ainsi, pour 2014, 26 associations et organismes ont bénéficié de subventions au titre du pôle Développement économique pour un montant de 840 980 €, 50 associations et établissements scolaires situés sur le territoire de la communauté (pour les aides aux projets et voyages pédagogiques et achat de matériel pédagogique) au titre du pôle animation du territoire pour 264 430 €, 7 associations au titre du pôle environnement pour 14 650 € et 2 associations au titre du pôle ressources, pour 85 000 €.

L'instruction des demandes de subvention a été effectuée par le Vice-président en charge de la vie associative en collaboration avec le Vice-président ayant la délégation correspondante à l'objet de l'association.

Comme l'exige la loi, pour tout montant de subvention supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Quant aux associations bénéficiaires de subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la communauté de communes de Lacq-Orthez un formulaire indiquant l'utilisation qui a été faite des subventions qui leur ont été octroyées.

Enfin, dans le cadre de sa compétence « soutien aux manifestations sportives et culturelles », la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est dotée de règles d'attribution de subventions à des associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles ayant lieu sur le territoire des communes.

Ce règlement stipulant, entre autres, que toute aide est plafonnée à 3 000 € par événement et limitée à un événement par commune et par an, une enveloppe de 183 000 € (3 000 € x 61 communes) a été inscrite au budget primitif 2014.

Cette année, ce dispositif a été sollicité par 19 communes, à savoir Abidos, Argagnon, Arthez-de-Béarn, Biron, Casteide-Cami, Laà-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Lacommande, Lahourcade, Lanneplaa, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Mesplède, Monein, Os-Marsillon, Parbayse, Pardies, Puyoô et Saint-Médard. Le montant total des aides attribuées s'est élevé à 47 734,88 €.

6. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

5 dossiers principaux ont été traités par le service.

Urbanisme : finalisation du déploiement du nouveau logiciel d'instruction du droit des sols couplé au logiciel SIG Isigeo.

Fusion : acquisition et intégration d'informations cartographiques sur le territoire de l'ex-CCCO et mis à disposition du SIG Web Isigeo aux nouvelles mairies.

Mobilité : l'acquisition de 3 tablettes PC pour le terrain a permis de mettre en place un nouveau mode de recueil de données avec le SIG embarqué (cartographie et données). 2 tablettes ont été affectées en permanence au service éclairage public pour le recensement du patrimoine et la mise à jour directement sur le terrain des opérations de maintenance et de sécurité préventive.

La troisième tablette a permis au service espace vert de progresser dans leur recensement des espaces relevant de la compétence de la collectivité.
Le service voirie a pu, par ce procédé, réaliser directement sur le terrain l'attribution et la cartographie des numéros d'habitation sur 3 communes.

Observation du territoire : mise en place, à fréquence trimestrielle, de bulletins statistiques d'observation du territoire.

Ces bulletins ont pour vocation :

- de favoriser la diffusion d'information auprès des services et des élus,
- d'aider à expliquer/comprendre certains phénomènes ou caractéristiques,
- d'aider à la mise en place ou au choix de politiques publiques,
- d'aider au suivi et à l'évaluation des actions.

Programme local de l'habitat : études statistiques dans le cadre de la réalisation du diagnostic du territoire pour l'habitat.

En parallèle à ces dossiers, le service SIG a valorisé des modules métiers déjà existants notamment pour le service bâtiment avec la gestion automatique des contrats, tout en intégrant les données de consommation en énergie.